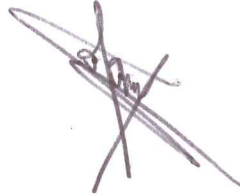


Pour l'ASBL Solon

Pour l'ASBL 'Pôle de gestion différenciée'
Monsieur Frédéric JOMAU, coordinateur



Pour la Commission agricole Nassogne
Monsieur Marc QUIRYNEN



Pour le Centre de Michamps,
Monsieur Richard LAMBERT, directeur



Pour la SA Aquabiotica
Monsieur Marc GROSJEAN



Pour l'ASBL Association de Promotion du site de Malagne,
Madame Françoise FONTAINE, directrice



ANNEXE : Les décisions des collèges et/ou conseils communaux

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE LA
VILLE DE BEAURAING

Place de Seurre, 3
B - 5570 BEAURAING



CONTRAT DE RIVIERE LESSE asbl
Rue de Dewoin, 48

5580 ROCHEFORT

Concerne: Proposition d'actions 2017-2019 – Décision du Conseil communal du 19 mai 2016
CDU – 1.777.77

Mesdames,

Veillez trouver en annexe de la présente, l'extrait du registre aux délibérations du Conseil communal du 19 mai 2016, relatif au programme d'actions 2017-2019.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agrée, Mesdames, l'assurance de notre parfaite considération.

Par ordonnance:
Le Directeur Général,

Denis JUILLAN



Le Bourgmestre

Marc LEJEUNE

Province de NAMUR

VILLE DE BEAURAING

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du jeudi 19 mai 2016

Présents : LEJEUNE Marc, *Bourgmestre* ;
HAVENNE Mélanie, ~~BARBIER Hubert~~, DURY Pierre et REVELLO Piero, *Echevins* ;
DEMARS Marie-Claire, *Présidente du Conseil de l'Action sociale (avec voix consultative)* ;
MOREAU Pierre, *Président* ;
MAENE Jean-Claude, BOURGEOIS Willy, ~~RIDELLE Alain~~, BRACK Caroline, FASSOTTE Marie-Paule,
~~PIRSON Sandrine~~, DARDENNE-COLLIGNON Marie-France, ROLLAND Benoît, AUBRY Catherine,
DESONNIAUX Jean, THOMAS Michel, SURAHY Carole et PONCELET Pascal, *Conseillers communaux* ;

Assistés de JULLAN Denis, *Directeur général*.

Excusés : MM BARBIER Hubert, RIDELLE Alain, PIRSON Sandrine

Objet : Contrat de Rivière pour la Lesse – Proposition d'actions 2017-2019 – Information – Décision

Point n° 7- séance publique – CDU – 1.777.77-ad

Le Conseil communal ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;
Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;
Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007 ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivières et à leur financement ;
Vu la participation de représentants désignés par la Ville à l'association sans but lucratif « *Contrat de Rivière pour la Lesse* » fondée le 29 juin 2007 ;
Vu le 1^{er} programme d'actions validé par le Conseil communal au 18 novembre 2010, pour une durée de 3 ans ;
Vu le 2^{ème} programme d'actions validé par le Conseil communal au 12 juin 2013, pour une durée de 3 ans ;
Vu que ces programme d'actions ont pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;
Vu la réalisation et l'actualisation par la cellule de coordination du Contrat de Rivière pour la Lesse de l'inventaire de terrains le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver ;
Vu l'organisation par la cellule de coordination du Contrat de Rivière pour la Lesse de réunions de groupes de travail thématiques et par masse d'eau ;
Vu les propositions d'actions découlant de cet inventaire et de ces groupes de travail qui ont fait l'objet des deux précédents programmes d'actions triennaux de Contrat de Rivière pour la Lesse pour les années 2011-2012-2013 et 2014-2015-2016 après approbation par les Comités de rivière et tous les partenaires ;
Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;
Attendu qu'au terme des trois ans, il convient de renouveler le programme d'actions ;
A l'unanimité ;

DECIDE

Art.1 : De poursuivre son engagement dans le Contrat de Rivière pour la Lesse pour les 3 années (2017-2018-2019) à venir.

Art. 2 : D'inscrire les actions présentées en annexe au programme d'actions 2017-2019 du Contrat de Rivière pour la Lesse.

Art. 3 : De prévoir les budgets nécessaires à la réalisation de ces actions dans les délais fixés.

Art. 4 : De confirmer la désignation de BARBIER Hubert, Echevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « *Contrat de rivière pour la Lesse* » et WIRGOT Véronique, employée, comme membre suppléant.

Pour le Conseil communal ;

Le Directeur général
(s) Denis JUILLAN

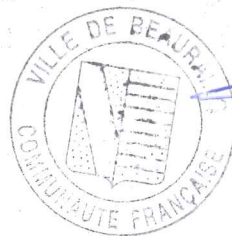
Le Bourgmestre
(s) Marc LEJEUNE

Pour extrait conforme délivré le 28 juin 2016

Le Directeur général

Le Bourgmestre

Denis JUILLAN



Marc LEJEUNE

| ACTION OU LA COMMUNE EST MAITRE-D'ŒUVRE | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|--|---|--------------|---------------------------------------|
| DCE/PGRI/ Hors DCE | Thème | Sous-thème | Numéro de l'action | Intitulé | Maitre d'œuvre(s) | Partenaire(s) | Echéance | Proposition acceptée 2017- 2019 |
| DCE | 02. Assainissement autonome des eaux usées | | 17Le0023 | Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome. | Beauraing,, | AIVE,INASEP,CC Lesse,, | chaque année | oui |
| | 05. Agriculture - Apports en Nutriments | | 13Le0036-2 | Vérifier la légalité du rejet dans le Biran, semblant provenir de l'étable de la ferme située rue de la ferme à Focant | Beauraing,, | ,,,, | 2019 | oui |
| | 05. Agriculture - Apports en Nutriments | | 13Le0156 | Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau | Beauraing,, | CC Lesse,Centre de Michamps,, | chaque année | oui |
| | 06. Pesticides | | 10Le0272 | Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux | Beauraing,, | Pôle de gestion différenciée,, | 2019 | oui |
| | | | 10Le0276 | Veiller à la sécurisation des 4 chambres de visite permettant l'accès à la partie souterraine du Petit Biran entourées de cultures, à Beauraing au nord de la rue de Martouzin | Beauraing,, | DST_PN,CER Marloie,CC Lesse,DNF - Cantonnement de | 2019 | oui |
| | | | 17Le0004 | Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires. | Beauraing,, | Adalia,CC Lesse,, | chaque année | oui |
| | | 17Le0124 | Veiller à la sécurisation du puit entouré de cultures près de la berge gauche du ruisseau d'Ausse à l'est de Focant. | Beauraing,, | DST_PN cours d'eau,DNF - Cantonnement de | 2019 | oui | |
| 08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques | | 13Le0172 | Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau | Beauraing,, | CC Lesse,, | chaque année | oui | |
| PGRI | 08. Protection - Gestion des eaux de ruissellement | | 13Le0116 | Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant) | Toutes les communes partenaires,, | DGO2 - plan PLUIES,, | chaque année | oui |
| Hors DCE | 01. Invasives | 01.2. Espèces végétales | 13Le0106 | Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les | Tous les partenaires,, | CC Lesse,autres CC,, | chaque année | oui |
| | | | 13Le0140 | Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase | Beauraing,, | CC Lesse,, | chaque année | oui |
| | | | 17Le0042 | Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune. | Beauraing,, | SPW-DGO3-DEMNA-CIEI,CC Lesse,, | 2019 | oui |
| | | | 17Le0104 | Adhérer au code de conduite Alterlas visant la non utilisation des plantes invasives. | Beauraing,, | SPW-DGO3-DEMNA-CIEI,CC Lesse,, | 2019 | oui |
| | 02. Déchets | 02.1. Verts | 13Le0117 | Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau | Beauraing,, | DNF - Cantonnement de Beauraing,CC | chaque année | oui |
| | | 02.2. Autres | 17Le0171-3 | Faire retirer régulièrement les déchets le long du ruisseau du Trinard en amont et en aval de son passage sous la rue de Focant (lim communale Houyet/Beauraing) | Beauraing, Houyet | ,,,, | chaque année | oui |
| | | | 13Le0035-3 | Surveiller régulièrement la présence de déchets dans le ruisseau de Dammarion en amont du croisement de la route menant à Wancennes (route venant de la N981 rue des Ardennes) | Beauraing,, | ,,,, | chaque année | oui |
| | | | 13Le0035-4 | Surveiller la présence de déchets de part et d'autre du pont au dessus de l'Hilau dans la rue de Houyet entre Wiesme et Baronville | Beauraing,, | ,,,, | chaque année | oui |
| | | | 13Le0035-5 | Surveiller régulièrement la présence de déchets au source du ruisseau du Bois d'Eclaye à Froidfontaine au bout de la rue de la Futaie | Beauraing,, | ,,,, | chaque année | oui |
| | | | 17Le0123-1 | Surveiller régulièrement les dépôts de déchets du parking situé en berge droite de la Wimbe, à Pondrôme rue des Monts en direction de Revogne. | Beauraing,, | ,,,, | chaque année | oui |
| | | | 17Le0123-2 | Faire retirer les déchets disséminés le long du Biran à Beauraing derrière l'Institut Notre Dame du Sacré Cœur. | Beauraing,, | ,,,, | 2019 | oui |
| | | | 17Le0123-3 | Faire retirer les déchets au niveau des sources du Biran (en non classé) au nord de la rue des Versaines | Beauraing,, | ,,,, | 2019 | oui |
| | 17Le0131 | Vérifier la légalité du remblai en berge droite, juste en aval du pont, du ruisseau de Chênet au sud de Froidfontaine | Beauraing,, | DNF - Cantonnement de Beauraing,, | 2019 | oui | | |
| | 03. Patrimoine | 03.2. Bâti | 17Le0125 | Etudier les possibilités de remise en valeur d'une pompe à Wiesme le long de l'Hileau, à l'ouest de la rue de Houyet et proche de la balade BU 04. | Beauraing,, | Office de tourisme de Beauraing,CC Lesse,, | 2019 | oui |
| | | | 17Le0126 | Etudier les possibilités de remise en valeur de la construction (pour une source ?) à Javingue le long de l'Hileau, au sud de la rue des Ardennes et proche de la balade BU 10. | Beauraing,, | Office de tourisme de Beauraing,CC Lesse,, | 2019 | oui |
| 05. Habitats et espèces sensibles | | 13Le0115 | Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages... | Toutes les communes partenaires,, | CWEPSS,CC Haute-Meuse,, | chaque année | oui | |
| 09. Autres | 09.1. Autres | 13Le0267 | Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas. | Beauraing,, | CC Lesse,CC Haute-Meuse,, | 2016 | oui | |

| DCE/PGRI/ Hors DCE | Thème | Sous-thème | Numéro de l'action | Intitulé | Maitre d'œuvre(s) | Partenaire(s) | Echéance | Proposition acceptée 2017- 2019 |
|--|---|------------|---|--|---|---|--|---------------------------------------|
| ACTION OU LA COMMUNE EST PARTENAIRE | | | | | | | | |
| DCE | 01. Assainissement collectif des eaux usées | | 13Le0233 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préserveons l'or bleu" | CC Lesse,, | tous les partenaires,,,, | chaque année | oui |
| | | | 17Le0159 | Pose d'un collecteur à Martouzin-Neuville pour relier les égoûts à la STEP de Gozin | INASEP,, | Beauraing,,,, | 2018 | oui |
| | | | 17Le0161 | Finaliser les études de zones transitoires | INASEP,, | Rochefort,Ciney,Beauraing,Houyet, | 2019 | oui |
| | 05. Agriculture - Apports en Nutriments | | 13Le0419 | Limitation de la pollution par des pesticides d'origine agricole du ruisseau Salumont (ORI : 243663) et de 4 captages exploités par la SWDE. | PhytEauWal,Nitrawal, | SPGE,SWDE,Beauraing,SPW - DGO3,CC Lesse | 2018 ou 2020 selon les résultats obtenus | oui |
| PGRI | 04. Prévention - Autres préventions | | 13Le0407 | Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien | CC Lesse,, | Communes partenaires,,,, | 2019 | oui |
| Hors DCE | 02. Déchets | | 13Le0104 | Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp | CC Lesse,AIVE - Secteur Valorisation et | Communes partenaires,Sociétés de pêche | chaque année | oui |
| | | | 13Le0229 | Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre) | cLesse | tous les partenaires,,,, | chaque année | oui |
| | 06. Tourisme, activités sportives et loisirs | | 17Le0061 | Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau. | CC Lesse,, | Beauraing,Office de tourisme de Beauraing,, | 2019 | oui |
| | 08. Information et sensibilisation | | 10Le0873 | Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement | CC Lesse,, | DNF,Toutes les communes partenaires,, | chaque année | oui |
| | | | 13Le0105 | Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars | CC Lesse,autres CC, | Tous les partenaires,,,, | chaque année | oui |
| | | | 13Le0234 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche" | CC Lesse,, | tous les partenaires,,,, | chaque année | oui |
| | | | 13Le0411 | Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000. | CC Lesse,, | DCP-SP,tous les partenaires,, | chaque année | oui |
| | | | 17Le0080 | Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires. | CC Lesse,, | tous les partenaires,,,, | chaque année | oui |
| | | | 17Le0081 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare" | CC Lesse,, | tous les partenaires,,,, | chaque année | oui |
| | | | 17Le0082 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse... | CC Lesse,, | tous les partenaires,,,, | chaque année | oui |
| | | | 17Le0083 | Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse | CC Lesse,, | tous les partenaires,,,, | chaque année | oui |
| | | | 17Le0084 | Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires | CC Lesse,, | tous les partenaires,,,, | chaque année | oui |
| | | 17Le0085 | Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du Programme d'Actions. | CC Lesse,, | Beauraing,,,, | 2019 | oui | |



Province de Luxembourg
Arrondissement de Neufchâteau
COMMUNE de BERTRIX

Service traitant

SECRETARIAT

Tél. (061) 41.02.60

Fax : (061) 41.54.01

V/correspondant

M. F. ROBINET, Directrice générale

marie-france.robinet@publilink.be

A. PERARD, Rédactrice

(Tél. 061/41.02.62)

aline.perard@publilink.be

N/Réf. LET16T2/

CONTRAT DE RIVIERE LESSE

Mme DESSY Stéphanie

Rue de Dewoin, 48

5580 ROCHEFORT

Bertrix, le 29 avril 2016

Madame DESSY,

Nous vous prions de trouver, ci-joint, la délibération du Conseil communal du 28 avril 2016, relative au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière Lesse.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que le Collège communal aura choisi les actions à mener inscrites au programme.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame DESSY, l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège,
La Directrice générale, Le Bourgmestre,


M-F. ROBINET


M. HARDY

Séance du 28 avril 2016

N° 71

Présents : MM. Michel HARDY, Bourgmestre- président,
MM. Mathieu ROSSIGNOL, Denis COLLARD, Roger
FRANCOIS, Marie-Line HOLTZHEIMER, Echevins,
Vinciane PIERRARD, Présidente du CPAS
MM. Philippe PIGNOLET, ~~Christel PIERSON~~, Francine
PONCELET, Philippe GOTAL, Philippe KLELS, Pierre
DOFFAGNE, Serge MOUZELARD, Manu
WAUTHIER, Anne SERVAIS, Léon COLLIN,
~~Dominique ROISEUX~~, Jean-Pierre GRAISSE, Alain
NOEL, Conseillers
Marie-France ROBINET, Directrice générale.

Objet : Contrat de rivière Lesse – Programme d’actions 2016-2019

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d’un plan de gestion intégrée de l’eau par bassin hydrographique ;

Vu l’article 32 du Livre II du Code de l’Environnement constituant le Code de l’Eau, modifié par l’article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l’arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l’association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d’étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l’élaboration d’un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d’améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d’exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d’action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2^{ème} programme d’actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d’actions découlant des groupes de travail et de l’actualisation de l’inventaire de terrain le long des cours d’eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d’accord contenant la troisième phase d’exécution du contrat de rivière (programme d’actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant

les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal du 17 avril 2007, du 24 février 2007, du 24 février 2011, du 31 mars 2011, du 20 décembre 2012 et du 27 juin 2013 ;

A l'unanimité DÉCIDE :

- De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.
- De confier au Collège le soin de choisir les actions à mener inscrites au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse (cocher oui ou non pour chaque proposition d'action reprise dans le document annexé)
- De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **484,97 euros par année** (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%))
- De confirmer la désignation de Denis COLLARD, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Serge MOUZELARD, conseiller communal, comme membre suppléant.

Par le Conseil,

La Directrice générale, Le Bourgmestre-Président,

(s) ROBINET (s) HARDY

Pour copie certifiée conforme,

La Directrice générale, Le Bourgmestre,


M.F. ROBINET


M. HARDY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 6 juin 2016

Présents : Mmes et MM. David CLARINVAL : Député-Bourgmestre-Président ;
André COPINE, Vinciane ROLIN, Michaël MODAVE : Echevins ;
Thierry LEONET : Président du CPAS ;
Luc VINCENT, Francis MARTIN, Aline DIDIER, Jeannine PONCELET-DOUNY,
Jeanine CATLAUX, Angélique LABBE, Franz GERARD et Annie MARTIN : Conseillers
communaux ;
Michelle MALDAGUE : Directrice Générale.

OBJET : Programme d'actions 2017-2019 - Contrat de Rivière de la Lesse - Approbation.

Le Conseil, siégeant en séance publique,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2^{ème} programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver ;

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre ;

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable

pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune ;

Vu la délibération du Collège Communal en date du 09 mai 2016, reprenant les points prioritaires pour le programme d'actions 2017-2019 du Contrat de rivière de la Lesse;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.

Article 2 : De ratifier les choix du Collège Communal lors de sa séance du 09 mai 2016 sur les actions à mener au programme d'actions 2017-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse reprises ci-dessous :

| Thème | Numéro de l'action | Intitulé | Maître(s) d'œuvre | Partenaire(s) |
|---|--------------------|--|--------------------------------------|---|
| 01. Assainissement collectif des eaux usées | 10Le0311 | Sensibiliser le propriétaire du non raccordement aux égouts de son bâtiment à Bièvre qui se rejette dans le Ruisseau de Queriseul, dans la rue des Witays en amont du pont | Bièvre,, | CC Lesse,, |
| | 10Le0313 | Sensibiliser les propriétaires du non raccordement aux égouts de leur bâtiment à Bièvre qui se rejette dans le Ruisseau de Queriseul, dans la rue des Witays en aval du pont | Bièvre,, | CC Lesse,, |
| | 13Le0075 | Dès que la STEP de Naomé est programmée sur la commune, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rejets. | Bièvre,, | ,,, |
| 02. Assainissement autonome des eaux usées | 17Le0025 | Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome. | Bièvre,, | AIVE,INASEP,CC Lesse, |
| 05. Agriculture - Apports en Nutriments | 13Le0095 | Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau | Bièvre,, | CC Lesse,CC Semois-Chiers,Centre de Michamps, |
| 06. Pesticides | 10Le0325 | Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux | Bièvre,, | Pôle de gestion différenciée,CC Lesse,, |
| | 10Le0328 | Poursuivre les procédures de délimitation de zones de prévention autour des captages pour la distribution publique. | Bièvre,, | SPW/DGARNE/DEE/DES o,SPGE,, |
| | 17Le0006 | Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires. | Bièvre,, | Adalia,CC Lesse,, |
| 08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques | 10Le0329 | Sensibiliser le propriétaire de l'étang à l'aménagement de sa prise d'eau créant une entrave sur le ruisseau de Frouchi entre Graide-Station et Bièvre en aval de la rue de la gare | Bièvre,DNF - Cantonnement de Bièvre, | DST_PN cours d'eau,, |

| | | | | |
|--|------------|--|-----------------------------------|---|
| | 13Le0107 | Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau | Bièvre,, | CC Lesse,, |
| | 17Le0179 | Retirer l'atterrissement et les dépôts divers à Bièvre dans le ruisseau de Quérisseul juste en aval du pont dans la rue des Witays | Bièvre,, | '''' |
| | 17Le0184 | Faire entretenir le voûtement du ruisseau de Quérisseul qui semble être obstrué à Bièvre près d'une exploitation agricole de la rue de Bellefontaine | Bièvre,, | '''' |
| | 17Le0185 | Faire retirer le bois et les débris accumulés dans le ruisseau de Quérisseul derrière une exploitation agricole de la rue de Bellefontaine et pouvant nuire au bon écoulement de l'eau | Bièvre,, | '''' |
| 08. Protection - Gestion des eaux de ruissellement | 13Le0116 | Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant) | Toutes les communes partenaires,, | DGO2 - plan PLUIES,, |
| 01. Invasives | 13Le0098 | Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase | Bièvre | CC Lesse,, |
| | 13Le0106 | Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses | Tous les partenaires,, | CC Lesse,autres CC,, |
| | 17Le0044 | Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune. | Bièvre,, | SPW-DGO3-DEMNA-CIEI,CC Lesse,, |
| | 17Le0106 | Adhérer au code de conduite Alterlas visant la non utilisation des plantes invasives. | Bièvre,, | SPW-DGO3-DEMNA-CIEI,CC Lesse,, |
| 02. Déchets | 13Le0209 | Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau | Bièvre,, | DNF - Cantonnement de Bièvre,CC Lesse,, |
| | 10Le0332 | Retirer ou faire retirer les déchets de l'entreprise le long du ruisseau non classé (code ORI 212374) derrière la gare de Graide Station | Bièvre,, | CC Lesse,, |
| | 17Le0180-1 | Sensibiliser le riverain à la stabilité et à la propreté de la berge gauche du ruisseau de Quérisseul longeant sa propriété (ferme) dans la rue des Witays en amont du pont | Bièvre,, | '''' |
| 03. Patrimoine | 17Le0182 | Etudier les possibilités de mise en valeur d'un ancien lavoir à Graide non loin de la place du Tram | Bièvre,, | SI de Bièvre,, |
| 04. Ouvrages | 13Le0038 | Réparer le pont sur le ruisseau des Baiwez sous une voirie communale (près du lieu-dit Les Maurzies) | Bièvre,, | '''' |
| | 17Le0181 | Vérifier la stabilité de l'ouvrage créé par un particulier sur le ruisseau de Noirenfoy derrière les habitations de la rue des Wez | Bièvre,, | '''' |
| | 17Le0190 | Etudier les possibilités d'aménagement d'une pompe à eau pour les agriculteurs dans le ruisseau de Quérisseul dans la rue des Witays en amont du pont | Bièvre,, | '''' |
| 05. Habitats et espèces sensibles | 13Le0115 | Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages... | Toutes les communes partenaires,, | CWEPSS,CC Haute-Meuse,, |

| | | | | |
|--|----------|--|----------|-----------------------------|
| 06. Tourisme, activités sportives et loisirs | 13Le0101 | Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales | Bièvre,, | CC Lesse,CC Semois-Chiers,, |
| 09. Autres | 13Le0271 | Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas. | Bièvre,, | CC Lesse,CC Semois-Chiers,, |

| | | | | |
|--|------------|--|--|--|
| 01. Assainissement collectif des eaux usées | 13Le0233 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préserveons l'or bleu" | CC Lesse,, | tous les partenaires,, |
| 04. Prévention - Autres préventions | 13Le0407 | Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien | CC Lesse,, | Communes partenaires,, |
| 02. Déchets | 13Le0104 | Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp | CC Lesse,AIVE - Secteur Valorisation et Propreté, BEP, | Communes partenaires,Sociétés de pêche locales,autres CC,SA 'Grottes de Han' |
| 02. Déchets | 13Le0229 | Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre) | CC Lesse,, | autres CR,tous les partenaires,, |
| 05. Habitats et espèces sensibles | 17Le0183-1 | Sensibiliser le propriétaire à la distance réglementaire des résineux en bordure de cours d'eau (ruisseau de Quériseul) à Bièvre | DNF - Cantonnement de Bièvre,, | Bièvre,, |
| 05. Habitats et espèces sensibles | 17Le0183-2 | Sensibiliser le propriétaire à la distance réglementaire des résineux en bordure du Rancenne non loin du Monument du Maquis | DNF - Cantonnement de Bièvre,, | Bièvre,, |
| 06. Tourisme, activités sportives et loisirs | 17Le0063 | Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau. | CC Lesse,, | Bièvre,SI de Bièvre,, |
| 08. Information et sensibilisation | 10Le0873 | Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement | CC Lesse,, | DNF,Toutes les communes partenaires,, |
| 08. Information et sensibilisation | 13Le0105 | Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars | CC Lesse, autres CC, | Tous les partenaires,, |
| 08. Information et sensibilisation | 13Le0234 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche" | CC Lesse,, | tous les partenaires,, |
| 08. Information et sensibilisation | 13Le0411 | Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. | CC Lesse,, | DCP-SP,tous les partenaires,, |
| 08. Information et sensibilisation | 17Le0080 | Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires. | CC Lesse,, | tous les partenaires,, |
| 08. Information et sensibilisation | 17Le0081 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare" | CC Lesse,, | tous les partenaires,, |
| 08. Information et sensibilisation | 17Le0082 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse... | CC Lesse,, | tous les partenaires,, |
| 08. Information et sensibilisation | 17Le0083 | Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse | CC Lesse,, | tous les partenaires,, |

| | | | | |
|------------------------------------|----------|--|------------|-------------------------|
| 08. Information et sensibilisation | 17Le0084 | Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires | CC Lesse,, | tous les partenaires,,, |
| 08. Information et sensibilisation | 17Le0087 | Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA. | CC Lesse,, | Bièvre,,, |

Article 3 : De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **1.526,45 euros** par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)

Article 4 : De confirmer la désignation de Monsieur André COPINE, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Monsieur Francis MARTIN, conseiller communal, comme membre suppléant.

Par le Conseil,


La Directrice Générale,
(s) Michelle MALDAGUE

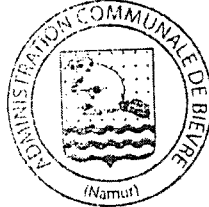
Le Président,
(s) David CLARINVAL

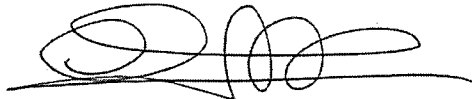
Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,

Le Député-Bourgmestre,


Michelle MALDAGUE




David CLARINVAL

VILLE DE CINEY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL.

SEANCE DU 30 mai 2016

OBJET : Contrat Rivière Lesse – Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 – décision à prendre

Présents : Messieurs Jean-Marie CHEFFERT – Bourgmestre – Président

H. FOCANT – F. DEVILLE – M. EMOND – G. DESILLE – F. BOTIN – Echevins
J. DUCHENE – P. LAMBOTTE – J. DETHY – G. GERARD – A-M. CAMUS – J-M.
GASPARD – L. FONTAINE – B. RODRIQUE – B. PIRLOT – M. BOHET – F.
BOUCHAT – C. EMOND – M-Ch. CARPENTIER – N. DUMONT – Conseillers
J. FLAHAUX – Président du CPAS participant au Conseil Communal avec voix
consultative

BAURAIND Marc – Directeur Général.

LE CONSEIL COMMUNAL :

Siégeant en séance publique

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2^{ème} programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre. :

- Dès qu'une nouvelle STEP est programmée sur la commune, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rejets.
- Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.
- Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau.
- Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux.
- Informer et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.
- Si possible, prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau.
- Continuer à éviter autant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant).
- Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses.
- Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement.
- Rédiger/maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.
- Adhérer au code de conduite Alterlas visant la non utilisation des plantes invasives.
- Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau.
- Faire retirer les déchets le long du ruisseau de ViVy (ancienne décharge dans une propriété privée) à Enhet le long d'une promenade « balade du tige de Ronveaux » et du GR 577 à Chevetogne.
- Faire retirer les déchets disséminés le long du ruisseau le Molinia de sa source à son passage sous la route N929 avant d'arriver au village de Haversin.
- Sensibiliser les riverains de l'Ywoigne qui brûle des déchets en berge droite du ruisseau de Chevetogne (rue du Presbytère).
- Etudier les possibilités de réparer le voutement, au dessus du ruisseau Vivy, sous le chemin de promenade à Enhet.
- Réparer, ou faire réparer, le pont en pierre situé rue de serinchamps vers Hogne, juste en amont de la pisciculture de Serinchamps, à 300 m de la ferme de Vachau.
- Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages...
- Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales.
- Poursuivre la vérification de la conformité des citernes à mazout de plus de 3000 litres, enterrées et servant aux collectivités, propriétés communales, écoles, homes, piscine.
- Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas.
- Sensibilisation du public (scolaire ou tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique « préservons l'or bleu ».
- Finaliser les études de zones transitoires.
- Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien.
- Poursuivre l'opération « communes et rivières propres » / BeWapp.
- Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables.
- Proposer un géocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau.
- Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement.
- Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau.

- Sensibilisation du public à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique « Drôle de pêche ».
- Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF.
- Mettre à disposition la malle pédagogique « les usages de l'eau » à l'attention des écoles primaires.
- Sensibilisation du public à la protection des mares via l'outil pédagogique « Mare ».
- Sensibilisation du public via « le jeu de l'eau ».
- Information du public sur le castor.
- Réaliser des IBGN
- Sensibiliser le grand public lors de la tenue d'événement grâce à un stand du CRLesse ;

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 19 juin 2006, 26 février 2007, 27 avril 2009, 25 mai 2009, du 20 septembre 2010, du 02 septembre 2013 et du 6 octobre 2014.

DECIDE A L'UNANIMITE :

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.

D'inscrire les actions décrites ci-dessus au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse.

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **1395,27 euros** par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%).

De confirmer la désignation de Frédéric Deville, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et William Wauthier, employé d'administration, comme membre suppléant.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

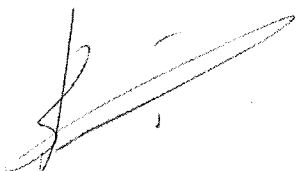
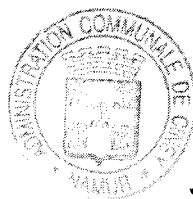
PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Marc BAURAIN

Le Président,
Jean-Marie CHEFFERT

POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Directeur Général,
Marc BAURAIN

Le Bourgmestre,
Jean-Marie CHEFFERT



**COMMUNE DE
DAVERDISSE**

Daverdisse, le 26 mai 2016



**PROVINCE DU
LUXEMBOURG**

Agent traitant :
Cécile Kiebooms
Cecile.kiebooms@daverdisse.be
061/53.01.94

Asbl Contrat de rivière pour la
Lesse

Rue de Dewoin 48

5580 **ROCHEFORT**

**Objet : Commune de Daverdisse - Programme d'actions décembre 2016 à
décembre 2019**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en annexe la délibération du Conseil communal en sa séance du 25 mai 2016 relative à l'objet repris sous rubrique.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Collège Communal,

La Directrice Générale,
KIEBOOMS Cécile



Le Bourgmestre,
LEONET Maxime

Province de Luxembourg
COMMUNE DE DAVERDISSE

Du registre aux délibérations du Conseil communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :
Séance du **25 mai 2016**

Etaient présents :

M. Leonet M.

Bourgmestre

MM. Vincent, Grofils, Grégoire

Echevins

MM. Nicolas, Cariaux, Merny, Lezin

Membres

Mme Kiebooms C.

Directrice générale

M. Daron, Membre, excusé

Objet : Contrat Rivière pour la Lesse. Programme d'actions décembre 2016 à décembre 2019. Décision

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement ;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2^{ème} programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées ;

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver ;

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre ;

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 20 décembre 2005, 29 septembre 2006, 1^{er} mai 2007, 18 mai 2009, 30 septembre 2010, 28 octobre 2010 et 17 juin 2013 ;

A l'unanimité,

DECIDE :

1. De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.
2. D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse :
 - Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome
 - Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau, notamment la problématique des érosions des berges et lits des cours d'eau
 - Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux
 - Informations et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires
 - Si possible, prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau
 - Vérifier si le chablis et la présence d'une dalle en béton n'entrave pas l'écoulement de l'eau dans le ruisseau de Burnai Fontaine sous la rue du Mont à Gembes non loin de sa confluence avec le Rancenne
 - Vérifier la stabilité du voutement permettant le passage du ruisseau de Burnai Fontaine sous la rue du Mont à Gembes non loin de sa confluence avec le Rancenne
 - Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant)
 - Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque la lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses
 - Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase
 - Rédiger/maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune
 - Adhérer au Code de conduite Alterlas visant la non-utilisation des plantes invasives

- Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouse sur les berges des cours d'eau
- Faire retirer le dépôt de briques situé en berge gauche et dans le lit du ruisseau du Pré au Trembles en amont de sa confluence avec le Rancenne près du Monument du Maquis
- Poursuivre la remise en valeur de l'ancien lavoir situé à Haut-Fays dans le quartier « Les Scottons »
- Remise en valeur d'un site d'abissage le long de l'Almache
- Dans l'aménagement du territoire, continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages, ...
- Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales
- Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas
- Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique « Préservons l'or bleu »
- Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien
- Poursuivre l'opération « Communes et Rivières propres »/BeWapp
- Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet « barrage OFNI's » porté par le CR Sambre)
- Proposer un géocoaching ou une balade sur la commune mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau
- Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au Chef de cantonnement
- Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars
- Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique « Drôle de Pêche »
- Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivières des alevins avec les enfants et le DNF
- Mettre à disposition la malle pédagogique « Les usages de l'eau » à l'attention des écoles primaires
- Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique « Mare »
- Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via « le jeu de l'eau », qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse, ...
- Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse

- Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires
 - Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA
3. De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **1272,04** euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)
 4. De confirmer la désignation de Firmin Grofils, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et de Jean-Claude Vincent, échevin, comme suppléant.

En séance date que dessus,
Pour extrait conforme,
Par le Conseil

La Directrice générale,
s)KIEBOOMS Cécile

Le Bourgmestre,
s)LEONET Maxime

La Directrice générale,
KIEBOOMS Cécile



Le Bourgmestre,
LEONET Maxime



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 11 juillet 2016

PRESENTS :

M. FOURNAUX, Bourgmestre-Président,
MM. CLOSSET, LADOUCE, FLOYMONT, Echevins
MM. LALOUX O., BODLET, BESSEMANS-BOURGUIGNON, BESOHE, BAEKEN, FRANCCART, PIRE-
HEYLENS, TALLIER, TIXHON, NEVE, Conseillers
M. ROUARD, Conseiller et Président du CPAS
Mme HUBERT, Directrice générale
EXCUSES : M. TUMERELLE et Melle PIGNEUR, Echevins
MM. NAOME, VERMER, BAYENET, LALOUX P., BELOT, FERY, Conseillers

Nos références : 2016/428/CT038

Objet : Contrat de Rivière du bassin de la Lesse : propositions d'actions 2017-2019

Le Conseil communal,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007 ;

Vu la circulaire du 20 mars 2001 relative aux conditions d'acceptabilité et aux modalités d'élaboration des Contrats de Rivière en Région Wallonne ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière ;

Vu la signature par notre commune au contrat de rivière Lesse ;

Vu l'organisation par la cellule de coordination du Contrat de rivière Lesse de réunions de groupes de travail thématiques et par masse d'eau ;

Vu les propositions d'actions découlant de cet inventaire et de ces groupes de travail qui feront l'objet du programme d'actions triennal du Contrat de rivière Lesse pour les années 2017- 2018- 2019 après approbation par le Comité de rivière et tous les partenaires ;

Considérant que le Contrat de Rivière, protocole d'accord entre l'ensemble des acteurs publics et privés est un outil permettant de concilier les multiples fonctions et usages du cours d'eau, de ses abords et des ressources en eau du bassin ;

Considérant qu'il est nécessaire de coordonner et de concentrer les moyens et les actions de réhabilitation autour d'objectifs prioritaires et de résoudre en commun les problèmes concentrés ;

Considérant qu'il est impérieux de protéger le patrimoine naturel et paysager de la commune ;

Considérant que la bonne marche d'un contrat de rivière suppose la collaboration du plus grand nombre d'acteurs concernés ;

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DÉCIDE :

Article 1 : D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2017-2019 du Contrat de rivière Lesse. (cfr annexe 1)

Article 2 : De prévoir les budgets nécessaires à la réalisation de ces actions dans les délais fixés.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale,
F.HUBERT

Le Président,
R. FOURNAUX.

Pour copie conforme,
Le 14/07/2016

La Directrice générale,

F.HUBERT

Le Bourgmestre,

R.FOURNAUX.



DE GUEULES A LA
BANDE
COTICEE D'ARGENT

Contrat de rivière pour la Lesse A.S.B.L.
Rue de Dewoin 48

5580 Rochefort

Vos Réf :

Décision du Conseil Communal du 25/05/2016

OBJET : Contrat de rivière Lesse - Programme d'actions 2016/2019 - Décision.

Madame, Monsieur,

Sous ce couvert, nous avons l'honneur de vous transmettre la délibération du Conseil Communal concernant l'objet précité.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre meilleure considération.

La Directrice générale,


Ginette Brichet

Pour le Collège,



Le Bourgmestre,


Vincent Massinon.

Agent traitant : Ginette Brichet – Directrice générale

COMMUNE DE GEDINNE

Rue Albert Marchal 2

5575 Gedinne

061/58.82.76

fax : 061/58.99.87

e-mail : gINETTE.brIchet@gedinne.be

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 25/05/2016

Étaient présents : M. Vincent MASSINON, Bourgmestre, Pierre ROLIN, Daniel NORMAND, Etienne MARCHAL, Echevins ; Julien GRANDJEAN, Conseiller communal – Président d'assemblée - Sylvianne SIMON, Jean-François COLAUX, Noël SURAY, Véronique LEONARD, Pascale LALLEMAND, Pierre LAMOTTE, Stéphanie GENDARME, Géraldine ARNOULD, Chantal BAY, Bruno MATHIEU- Conseillers communaux, Ginette Brichet, Directrice générale.

OBJET : Contrat de rivière Lesse - Programme d'actions 2016/2019 - Décision. \$4613309\$

LE CONSEIL,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2ème programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du Conseil Communal du 23 décembre 2005, du Conseil Communal du 15 février 2007, du Collège du 26 août 2008, du Conseil Communal du 30 septembre 2010, du Collège du 25 janvier 2011, du Conseil Communal du 27 février 2013, du Conseil Communal du 04 juillet 2013

A l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.

De confier au Collège communal le soin de choisir les actions à mener - programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse.

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 127,20 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%).

De confirmer la désignation de Pierre ROLIN, 1er Echevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Michel ANDRE, employé d'administration, comme membre suppléant.

La présente délibération sera transmise au Contrat de rivière pour la Lesse asbl dont le siège social est situé à Rochefort et au service finances pour suite voulue.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale,
(s)Ginette Brichet.

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice générale,
Ginette Brichet.



Le Bourgmestre,
(s)Vincent Massinon.

Le Bourgmestre,
Vincent Massinon.

Contrat de rivière pour la Lesse ASBL

PROGRAMME D' ACTIONS 2017-2019: propositions d'actions pour la commune de GEDINNE

| DCE/PGRI/ Hors DCE | Thème | Sous-thème | Numéro de l'action | Intitulé | Maître(s) d'œuvre(s) | Partenaire(s) | Proposition acceptée 2017-2019 | |
|--|--|---|--|---|---|---|---------------------------------------|-----|
| ACTION OU LA COMMUNE EST MAITRE-D'ŒUVRE | | | | | | | | |
| DCE | 02. Assainissement autonome des eaux usées | | 17Le0029 | Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome. | Gedinne | AIVE,INASEP,CC Lesse, | non | |
| | 05. Agriculture - Apports en Nutriments | | 13Le0160 | Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau | Gedinne | CC Lesse,Centre de Michamps,, | non | |
| | 06. Pesticides | | 13Le0195 | Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux | Gedinne | Pôle de gestion différenciée,CC Lesse,, | oui | |
| | | | 17Le0010 | Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires. | Gedinne | Adalia,CC Lesse,, | oui | |
| PGRI | 08. Protection - Gestion des eaux de ruissellement | | 13Le0116 | Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant) | Toutes les communes partenaires | DGO2 - plan PLUIES,, | non | |
| Hors DCE | 01. Invasives | 01.2. Espèces végétales | 13Le0106 | Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses | Tous les partenaires | CC Lesse,autres CC,, | oui | |
| | | 01.2. Espèces végétales | 13Le0144 | Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase | Gedinne | CC Lesse,, | oui | |
| | | 01.2. Espèces végétales | 17Le0048 | Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune. | Gedinne | SPW-DGO3-DEMNA CIEI,CC Lesse,, | oui | |
| | | 01.2. Espèces végétales | 17Le0110 | Adhérer au code de conduite Alterlas visant la non utilisation des plantes invasives. | Gedinne | SPW-DGO3-DEMNA CIEI,CC Lesse,, | non | |
| | 02. Déchets | 02.1. Verts | 17Le0003 | Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau | Gedinne | DNF - Cantonnement de Beauraing,CC | oui | |
| | 05. Habitats et espèces sensibles | | 13Le0115 | Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages... | Toutes les communes partenaires | CWEPSS,CC Haute-Meuse,, | oui | |
| | 06. Tourisme, activités sportives et loisirs | | 13Le0128 | Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales | Gedinne | CC Lesse,, | oui | |
| | 09. Autres | 09.1. Autres | 17Le0002 | Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas. | Gedinne | CC Lesse,, | non | |
| | ACTION OU LA COMMUNE EST PARTENAIRE | | | | | | | |
| | DCE | 01. Assainissement collectif des eaux usées | | 13Le0233 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique | CC Lesse | tous les partenaires,, | oui |
| PGRI | 04. Prévention - Autres préventions | 04. Prévention - Autres | 13Le0407 | Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien | CC Lesse | Communes partenaires,, | oui | |
| Hors DCE | 02. Déchets | | 13Le0104 | Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp | CC Lesse | Communes partenaires,Sociétés de pêche | oui | |
| | | 02.2. Autres | 13Le0229 | Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté | CC Lesse | autres CR,tous les partenaires,, | oui | |
| | 06. Tourisme, activités sportives et loisirs | | 17Le0067 | Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau. | CC Lesse | Gedinne, SI Gedinne | non | |
| | 08. Information et sensibilisation | | | 10Le0873 | Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement | CC Lesse | DNF,Toutes les communes partenaires,, | non |
| | | | | 13Le0105 | Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars | CC Lesse | Tous les partenaires,, | non |
| | | | | 13Le0234 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche" | CC Lesse | tous les partenaires,, | oui |
| | | | | 13Le0411 | Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. wallonne : Saumon 2000. | CC Lesse | DGP-SP,tous les partenaires,, | oui |
| | | | | 17Le0080 | Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires. | CC Lesse | tous les partenaires,, | oui |
| | | 17Le0081 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare" | CC Lesse | tous les partenaires,, | oui | | |

| DCE/PGRI/ Hors DCE | Thème | Sous-thème | Numéro de l'action | Intitulé | Maître(s) d'œuvre(s) | Partenaire(s) | Proposition acceptée 2017-2019 |
|-----------------------|-------|------------|-----------------------|--|-------------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| | | | 17Le0082 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse... | CC Lesse | tous les partenaires,,, | oui |
| | | | 17Le0083 | Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse | CC Lesse | tous les partenaires,,, | oui |
| | | | 17Le0084 | Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires | CC Lesse | tous les partenaires,,, | non |
| | | | 17Le0091 | Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA. | CC Lesse | Gedinne,,, | oui |

Province de NAMUR



Arrondissement de DINANT

COMMUNE de HOUYET

Rue St Roch, 15

www.houyet.be

Tél. : (082) 66 67 51 (Secrétariat)
 (082) 66 69 95 (Travaux)
 Fax : (082) 66 60 11
 E-mail : administration.communale@houyet.be
 Compte Belfius IBAN : BE06 0910 0053 2822
 BIC : GKCCBEBB

Contrat de rivière Lesse A.S.B.L
 Madame Stéphanie DESSY,
 Coordinatrice
 Rue de Dewoin 48

5580

ROCHEFORT

Nos réf. : 2016/NG/075

Agent traitant : Nicolas GOBLET - 082-67.69.78

E-Mail : patrimoine.environnement@publilink.be

Concerne : Contrat de rivière « Lesse » : programme d'actions 2016-2019 - Approbation

Madame DESSY,

Veuillez trouver, ci-annexé :

- ✓ un extrait conforme de la délibération de notre Conseil communal du 13 juin dernier statuant sur la poursuite de l'engagement de notre commune de dans contrat de rivière Lesse et son programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/ 2019.
- ✓ un extrait conforme de la délibération de notre Collège communal du 16 juin 2016 dernier approuvant l'ensemble du programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 du Contrat de rivière pour la Lesse.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Madame DESSY, en l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collège :

La Directrice Générale,

Séverine RUCQUOY.

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué

Jean HYAT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal.

Séance du 13 juin 2016

Présents: M.Yvan **PETIT**, Bourgmestre-Président ;
MM. Didier **ROUARD**, Jean **HYAT** et Pierre **LEDENT**, Echevins ;
Mmes et MM. Hervé **RONDIAT**, Christian **MATAGNE**, Nathalie **JAMIN**, Fabienne **ROBA**,
Christian **ALEXANDRE**, Sandrine **LISSE**, Hélène **LEBRUN**, Etienne **MAROT**, Jean-Pol
BRASSEUR, Geneviève **GODFRIN**, Francine **JASPART**, Conseillers Communaux ;
Mme Séverine **RUCQUOY**, Directrice Générale.

Objet : Contrat de rivière pour la Lesse : Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 et financement de l'asbl.

Le Conseil communal,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2^{ème} programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements

généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 16 mai 2007, 28 septembre 2010 et du 25 juin 2013.

A l'unanimité

DÉCIDE :

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.

De confier au collègue le soin de choisir les actions à mener pour le programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse.

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **2.909,80 euros** par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)

De confirmer la désignation de Hugues Petit, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Fabienne Roba, conseillère communale, comme membre suppléant.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice Générale,

Le Président,

(s) Séverine. RUCQUOY.

(s) Yvan PETIT.

Pour extrait conforme :

La Directrice Générale

Séverine RUCQUOY.



Le Bourgmestre

Yvan PETIT.

**COMMUNE
DE
HOUYET**

Séance du 16 juin 2016

Présents : M. Yvan PETIT, Bourgmestre- Président
MM. Didier ROUARD, Jean HYAT, Pierre LEDENT, Echevins
Mme Francine JASPART, Présidente du CPAS
Mme Séverine RUCQUOY, Secrétaire communale

Objet Contrat de rivière « Lesse » : Programme d'actions 2016 – 2019 – choix des actions

LE COLLEGE COMMUNAL,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la délibération du 13 juin 2016 par laquelle le Conseil communal décidait :

- de s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 »
- de confier au Collège communal le choix des actions à mener

Vu les propositions d'actions pour la commune de Houyet, soit comme maître d'œuvre, soit comme partenaire ;

Considérant toutefois que certaines actions partiellement ou totalement du ressort communal, devront être soumises à une analyse de faisabilité aux regards des critères techniques, financiers, temporels et humains ;

DECIDE :

- ✓ D'approuver l'ensemble du programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 proposé par l'A.S.B.L Contrat de rivière de la Lesse.
- ✓ De mettre tout en œuvre pour réaliser au mieux les actions du ressort communal.
- ✓ De transmettre la présente délibération à la cellule de coordination du contrat de rivière Lesse.
- ✓

Pour le Collège :

La Directrice Générale

Séverine RUCQUOY

Le Bourgmestre

Yvan PETIT

Pour extrait conforme :

La Directrice Générale

Séverine RUCQUOY



Pour le Bourgmestre
L'Echevin Délégué

Jean HYAT

PROVINCE
de
LUXEMBOURG

Du registre aux délibérations du Conseil communal de cette
Commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 26 mai 2016

ARRONDISSEMENT
de
NEUFCHATEAU

PRESENTS : Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre - Présidente
Mrs Luc BOSSART, Christian BAIJOT, Alain GERARD,
Echevins
MM. TOUSSAINT Christophe, ARNOULD Véronique,
MAHIN Mélodie, JAMOTTE Justine, JAVAUX Dany,
ARNOULD Bertrand, GODARD Edith, ~~LABBE Pol~~,
DERO Wendy, DEBONI Christophe, NOLLEVAUX
Vincent, Conseillers,
Mme Michèle MARICHAL, Présidente du C.P.A.S.,
Mme E. DUYCK, Directrice générale – Secrétaire.

COMMUNE
de
LIBIN

Délibération N°

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

OBJET : Contrat de rivière Lesse – programme d’actions 22.12.2016 – 22.12.2019

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d’un plan de gestion intégrée de l’eau par bassin hydrographique ;

Vu l’article 32 du livre II du Code de l’Environnement constituant le Code de l’Eau, modifié par l’article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l’arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement ;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l’association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d’étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l’élaboration d’un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d’améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d’exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d’action 22.12.2010 – 22.12.2013) ;

Vu que le 2^{ème} programme d’actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d’actions découlant des groupes de travail et de l’actualisation de l’inventaire de terrain le long des cours d’eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d’accord contenant la troisième phase d’exécution du contrat de rivière (programme d’actions 22.12.2016 – 22.13.2019) comprenant les engagements généraux, les

engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 26 janvier 2006, 15 février 2007, 30 septembre 2010, 20 décembre 2012, du 27 juin 2013.

DÉCIDE :

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.

D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse (cocher oui ou non pour chaque proposition d'action reprise dans le document annexé) et de ratifier les choix du Collège communal sur les actions à mener.

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 3.458,37 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%))

De confirmer la désignation de Mr Alain Gérard, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Mr Christophe Deboni, conseiller communal, comme membre suppléant.

Par le Conseil :

La Secrétaire,
s) E. DUYCK


Pour extrait conforme,

La Présidente
s) A. LAFFUT

La Directrice générale

La Bourgmestre,


E. DUYCK


A. LAFFUT

| DCE/PGRI/Hors DCE | Thème | N° de l'action | N° de l'observation | Intitulé | Maître(s) d'œuvre | Proposition acceptée 2017-2019 |
|---|---|----------------|--|--|--|--------------------------------|
| Actions ou la commune est maître d'œuvre | | | | | | |
| Actions DCE | 01. Assainissement collectif des eaux usées | 13Le0069 | | Dès qu'une nouvelle step est programmée sur la commune de Libin, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rejets | Libin | oui |
| | 01. Assainissement collectif des eaux usées | 17Le0148-1 | LeRe0630 | Remédier au problème de rejet en berge droite du ruisseau de Libin au niveau du Chemin du Tram à Libin, qui a des impacts sur la prairie en aval | Libin | oui |
| | 02. Assainissement autonome des eaux usées | 13Le0017-1 | LeRe0594 | Identifier l'origine de plusieurs rejets dans un fossé au lieu-Dit Les Demoiselles et imposer la mise aux normes des habitations si elles ont été construites après 2005 | Libin | oui |
| | 02. Assainissement autonome des eaux | 17Le0031 | | Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome. | Libin | oui |
| | 05. Agriculture - Apports en Nutriments | 13Le0162 | | Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau, notamment la problématique des érosions des berges et lits des cours d'eau | Libin | oui |
| | 06. Pesticides | 10Le0439 | | Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux | Libin | oui |
| | 06. Pesticides | 10Le0894 | | Poursuivre les procédures de délimitation de zones de prévention autour des captages pour la distribution publique. | Libin | oui |
| | 06. Pesticides | 17Le0012 | | Informé et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires. | Libin | oui |
| Actions Hors DCE | 08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques | 13Le0179 | | Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau | Libin | oui |
| | 08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques | 17Le0149 | LeEr1679 | Veiller à consolider les berges (et/ou à les entretenir) du ruisseau le Wezerin à Transinne derrière les habitations de la rue de la Colline | Libin | oui |
| Action PGRI | 08. Protection - Gestion des eaux de ruissellement | 13Le0116 | | Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant) | Toutes les communes | oui |
| Actions Hors DCE | 01. Invasives | 13Le0106 | | Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses | Tous les partenaires | oui |
| | 01. Invasives | 13Le0146 | | Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase | Libin | oui |
| | 01. Invasives | 13Le0406 | LeOu0771 | Trouver des solutions pour "assainir" l'étang communal d'Ochamps, route de Nargaufay, envahi par des plantes aquatiques invasives (l'Elodée de Nuttall) | Libin | oui |
| | 01. Invasives | 17Le0050 | | Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune. | Libin | oui |
| | 01. Invasives | 17Le0112 | | Adhérer au code de conduite Alterias visant la non utilisation des plantes invasives. | Libin | oui |
| | 02. Déchets | 13Le0215 | | Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau | Libin | oui |
| | 02. Déchets | 17Le0146-1 | LeDe0536 | Sensibiliser les habitants de la voie de la Hez à Ochamps à ne pas déposer leurs tontes de pelouse le long de la Lesse en berge droite | Libin | oui |
| | 02. Déchets | 17Le0146-2 | LeDe0541 | Sensibiliser les habitants du lieu-Dit Les Demoiselles à Villance à ne pas déposer leurs tontes de pelouse le long de la berge droite du ruisseau de la prairie | Libin | oui |
| | 02. Déchets | 10Le0454 | LeDe0309 | Surveiller régulièrement les déchets le long du Wezerin entre Transinne et Maissin | Libin | oui |
| | 02. Déchets | 10Le0455 | LeDe0310 | Faire retirer les épaves de voitures et autres déchets au bord de la Lesse près d'Ochamps | Libin | oui |
| | 02. Déchets | 13Le0230-2 | LeDe0466 | Faire retirer les déchets le long du ruisseau d'Omois et du talus du chemin de l'ancienne carrière près d'Ochamps | Libin | oui |
| | 03. Patrimoine | 10Le0461 | | Etudier les possibilités de sauvegarde du bief « des pierres levées » à Villance | Libin, CHTL | oui |
| | 03. Patrimoine | 10Le0726 | LePa0099 | Restauration du lavoir-fontaine (et du site) du Ruisseau de Chemont (Anloy) | Libin, CHTL | oui |
| | 03. Patrimoine | 13Le0015 | LePa0067 | Interdiction de passage aux chargements lourds sur le Pont de la Justice du côté Libin | Libin | oui |
| | 03. Patrimoine | 13Le0352 | LePa0114 | Mettre en valeur l'abreuvoir situé au croisement de la N40 et de "la route de la forêt" à Transinne. | Libin, ADDES en Haute Lesse | oui |
| | 03. Patrimoine | 10Le0462 | LePa0061 | Entretien et mise en valeur des lavoirs abreuvoirs et fontaines sur la commune (comme le lavoir à Séchery illustré ci-dessous) | Libin | oui |
| | 04. Ouvrages | 17Le0147 | LeOu0751 | Faire réparer l'ouvrage enjambant le ruisseau de Libin au niveau du Chemin du Tram à Libin | Libin | oui |
| | 05. Habitats et espèces sensibles | 13Le0115 | | Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages... | Toutes les communes partenaires | oui |
| | 06. Tourisme, activités sportives et loisirs | 13Le0130 | | Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales | Libin | oui |
| | 09. Autres | 13Le0236 | | Etudier les possibilités d'améliorer la qualité de l'eau au lieu-dit "la plage de Lesse" | Libin | oui |
| 09. Autres | 13Le0272 | | Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas. | Libin | oui | |
| Actions ou la commune est partenaire | | | | | | |
| Action DCE | 01. Assainissement collectif des eaux usées | 13Le0233 | | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préservons l'or bleu" | CC Lesse | oui |
| Action PGRI | 04. Prévention - Autres préventions | 13Le0407 | | Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien | CC Lesse | oui |
| Actions Hors DCE | 02. Déchets | 13Le0104 | | Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp | CC Lesse, AIVE - Secteur Valorisation et Propreté, BEP | oui |
| | 02. Déchets | 13Le0229 | | Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre) | CC Lesse | oui |
| | 06. Tourisme, activités sportives et loisirs | 17Le0069 | | Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau. | CC Lesse | oui |
| | 08. Information et sensibilisation | 10Le0873 | | Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement | CC Lesse | oui |
| | 08. Information et sensibilisation | 13Le0105 | | Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars | CC Lesse, autres CC | oui |
| | 08. Information et sensibilisation | 13Le0234 | | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche" | CC Lesse | oui |
| | 08. Information et sensibilisation | 13Le0411 | | Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000. | CC Lesse | oui |
| | 08. Information et sensibilisation | 17Le0080 | | Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires. | CC Lesse | oui |
| | 08. Information et sensibilisation | 17Le0081 | | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare" | CC Lesse | oui |
| | 08. Information et sensibilisation | 17Le0082 | | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse... | CC Lesse | oui |
| | 08. Information et sensibilisation | 17Le0083 | | Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse | CC Lesse | oui |
| | 08. Information et sensibilisation | 17Le0084 | | Réaliser des IBGN (Index Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires | CC Lesse | oui |
| | 08. Information et sensibilisation | 17Le0093 | | Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA. | CC Lesse | oui |



Libramont-Chevigny, le 12 mai 2016

Contrat de Rivière Lesse
Mme Stéphanie DESSY
Rue de Dewoin 48
5580 Rochefort

Madame DESSY,

OBJET : Contrat de rivière Lesse – Programme d'actions 2016 - 2019.

Nous vous prions de trouver ci-joint un exemplaire de la délibération du Conseil communal du 11 mai 2016 approuvant le programme d'actions 2016 - 2019.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez recevoir, Madame DESSY, nos salutations les meilleures.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

E. JACQUEMIN.



Le Bourgmestre,

P. ARNOULD.

Service urbanisme : Fabrice CONROTTE - ☎ 061 / 51 01 17 – fabrice.conrotte@libramont.be
Marie-Laure DEFECHE - ☎ 061 / 51 01 44 - marie-laure.defeche@libramont.be
Géraldine SKA - ☎ 061 / 51 01 67 – geraldine.ska@libramont.be

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 11 mai 2016 .

Présents : MM B. JACQUEMIN, Président,
P. ARNOULD, Bourgmestre;
P. JEROUVILLE, P. LEJEUNE, E. GOFFIN, J. LEGRAND,
Mme L. CRUCIFIX et Ch. MOUZON, Membres du Collège communal ;
R. DEOM, J-M FRANCARD, Mme L. GALLET,
E. de FIERLANT DORMER, R. DERMIENCE, Mme C. ARNOULD,
Mme M-Cl. PIERRET, ~~Mme C. JANSSENS~~, Mme Ch. WAUTHIER,
D. LEDENT, A. THILMANT, F. URBAING et B. NIQUE, Conseillers.
Mr Eddy JACQUEMIN, Directeur général.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

OBJET : Contrat de rivière pour la Lesse : protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019.

\$5611946\$

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;
Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;
Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;
Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;
Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;
Vu que le 2^{ème} programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;
Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,
Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.
Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements

généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 14 juin 2006, 14 février 2007, 13 mai 2009, 10 décembre 2010, du 13 octobre 2010 et du 12 juin 2013.

DÉCIDE, à l'unanimité,

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.

D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse (cocher oui ou non pour chaque proposition d'action reprise dans le document annexé)

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **1896,14 euros** par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%))

De confirmer la désignation de Etienne Goffin, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Fabrice Conrotte, conseiller en aménagement du territoire, urbanisme, environnement, comme membre suppléant.

En séance à Libramont-Chevigny, date que dessus.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur général,
(s) E. JACQUEMIN

Le Directeur général,

Pour expédition conforme,



Le Bourgmestre,
(s) P. ARNOULD.

Le Bourgmestre,

| DCE/PGRI/Hors DCE | Thème | Sous-Thème | N° de l'action | N° de l'observation | Intitulé | Maître(s) d'œuvre | Proposition acceptée 2017-2019 |
|---|---|--|----------------|--|--|---|---------------------------------|
| Actions ou la commune est maître d'œuvre | | | | | | | |
| Actions DCE | 02. Assainissement autonome des eaux usées | | 17Le0032 | | Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome. | Libramont-Chevigny | ✓ |
| | 05. Agriculture - Apports en Nutriments | | 13Le0163 | | Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau | Libramont-Chevigny | ✓ |
| | 06. Pesticides | | 10Le0472 | | Poursuivre les procédures de délimitation de zones de prévention autour des captages pour la distribution publique. | Libramont-Chevigny | ✓ |
| | 06. Pesticides | | 13Le0198 | | Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux | Libramont-Chevigny | ✓ |
| | 06. Pesticides | | 17Le0013 | | Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires. | Libramont-Chevigny | ✓ |
| | 07. Pollutions historiques et accidentelles | | 10Le0468 | LeRe0105 | Surveiller le problème de rejet dans le ruisseau des Gouttes dû à une entreprise à Recogne | Libramont-Chevigny | ✓ |
| | 08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques | | 13Le0180 | | Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau | Libramont-Chevigny | ✓ |
| | Action PGRI | 08. Protection - Gestion des eaux de ruissellement | | 13Le0116 | | Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant) | Toutes les communes partenaires |
| Actions Hors DCE | 01. Invasives | 01.2. Espèces végétales | 13Le0106 | | Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses | Tous les partenaires | ✓ |
| | 01. Invasives | 01.2. Espèces végétales | 13Le0147 | | Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase | Libramont-Chevigny | ✓ |
| | 01. Invasives | 01.2. Espèces végétales | 17Le0051 | | Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune. | Libramont-Chevigny | ✓ |
| | 01. Invasives | 01.2. Espèces végétales | 17Le0113 | | Adhérer au code de conduite Alterlas visant la non utilisation des plantes invasives. | Libramont-Chevigny | ✓ |
| | 02. Déchets | 02.1. Verts | 13Le0024-3 | LeDe0456 | Demander à la commune d'envoyer le courrier "type" aux propriétaires des déchets, principalement déchets verts, le long du Serpont, derrière l'entreprise Jardilux | Libramont-Chevigny | ✓ |
| | 02. Déchets | 02.1. Verts | 13Le0216 | | Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau | Libramont-Chevigny | ✓ |
| | 02. Déchets | 02.2. Autres | 13Le0024-2 | LeDe0077 | Faire retirer régulièrement les déchets sur le Serpont qui se trouve juste en aval de l'entreprise Charlier | Libramont-Chevigny | ✓ |
| | 02. Déchets | 02.2. Autres | 17Le0164-1 | LeDe0537 | Sensibiliser les riverain d'un ruisseau anonyme (affluent de la Lomme) à Bras (rue de la Gernale) à ne pas brûler leurs déchets divers le long du ruisseau | Libramont-Chevigny | ✓ |
| | 05. Habitats et espèces sensibles | | 13Le0115 | | Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages... | Toutes les communes partenaires | ✓ |
| | 06. Tourisme, activités sportives et loisirs | | 13Le0131 | | Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales | Libramont-Chevigny | ✓ |
| 09. Autres | 09.1. Autres | 17Le0001 | | Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas. | Libramont-Chevigny | ✓ | |
| Actions ou la commune est partenaire | | | | | | | |
| Action DCE | 01. Assainissement collectif des eaux usées | | 13Le0233 | | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préserveons l'or bleu" | CC Lesse | ✓ |
| Action PGRI | 04. Prévention - Autres préventions | | 13Le0407 | | Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien | CC Lesse | ✓ |
| Actions Hors DCE | 02. Déchets | | 13Le0104 | | Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp | CC Lesse, AIVE - Secteur Valorisation et Propreté, BEP | ✓ |
| | 02. Déchets | 02.2. Autres | 13Le0229 | | Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre) | CC Lesse | ✓ |
| | 06. Tourisme, activités sportives et loisirs | | 17Le0070 | | Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau. | CC Lesse, | ✓ |
| | 08. Information et sensibilisation | | 10Le0873 | | Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement | CC Lesse, | ✓ |
| | 08. Information et sensibilisation | | 13Le0105 | | Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars | CC Lesse, autres CC | ✓ |
| | 08. Information et sensibilisation | | 13Le0234 | | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche" | CC Lesse, | ✓ |
| | 08. Information et sensibilisation | | 13Le0411 | | Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000. | CC Lesse, | ✓ |
| | 08. Information et sensibilisation | | 17Le0080 | | Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires. | CC Lesse, | ✓ |
| | 08. Information et sensibilisation | | 17Le0081 | | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare" | CC Lesse, | ✓ |
| | 08. Information et sensibilisation | | 17Le0082 | | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse... | CC Lesse, | ✓ |
| | 08. Information et sensibilisation | | 17Le0083 | | Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse | CC Lesse, | ✓ |
| | 08. Information et sensibilisation | | 17Le0084 | | Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires | CC Lesse, | ✓ |
| | 08. Information et sensibilisation | | 17Le0094 | | Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA. | CC Lesse, | ✓ |

Province
de
Luxembourg

Du registre aux délibérations du Conseil
Communal de cette Commune, a été extrait ce qui
suit :

Arrondissement
de
Marche-en-Famenne

Séance du 06 juin 2016

VILLE
de
MARCHE-EN-FAMENNE

Présents :

BOUCHAT, Bourgmestre

PIERARD, NGONGANG, GREGOIRE, Mme BURON, Mme PIHEYNS,
Echevins

DE MUL Président CPAS

HANIN, LESPAGNARD, FRERE, Mme DEMASY, ~~Mme COURARD~~, Mme

LESCRENIER, DALAIDENNE, DESERT, Mme BONJEAN-PAQUAY, Mme

PONCIN-HAINAUX, Mme MAROT-LOISE, SALPETEUR, LEMPEREUR,

MOLA, CHARPENTIER, ~~Mme MBUZENAKAMWE~~, COLLIN, Mme

CALLEGARO, Conseillers

LECARTE, Directeur général

Objet : Environnement - Programme d'actions 2017 - 2019 du Contrat de Rivière Lesse.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013)

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu que le protocole d'accord contenant la deuxième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2013- 22.12.2016) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, a été approuvé par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre le 19 décembre 2013 ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 5 décembre 2005, 6 novembre 2006, 12 février 2007, 19 mars 2007, 4 mai 2009, 8 novembre 2010, 4 mars 2013, 1er juillet 2013.

DÉCIDE A L'UNANIMITE

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints;

D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2017-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse et de confier au collègue le soin de choisir les actions à mener après analyse approfondie par les services communaux et selon les disponibilités budgétaires;

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 3.291,41 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%))

De confirmer la désignation de Mieke Piheyns, Echevine, comme membre effectif de l'assemblée générale et du Conseil d'administration de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Alain Schonbrodt, comme membre suppléant.

Par le Conseil:

Le Directeur général,
Jean-Paul LECARTE

Le Bourgmestre,
André BOUCHAT

Pour extrait certifié conforme, le 9 juin 2016

Le Directeur général,
Jean-Paul LECARTE

Le Bourgmestre,
André BOUCHAT

par délégation, art. L1132-4 CDLD



Mieke Piheyns Echevin(e)

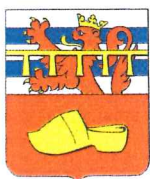
| Thème | Sous-Thème | N° de l'action | N° d'observation | Intitulé | Maître d'œuvre 1 | Maître d'œuvre 2 | Partenaires 1 | Partenaires 2 | Nature 1 | Nature 2 | Actions acceptées Oui/Non |
|--|---|----------------|------------------|---|---------------------------------|------------------|------------------------------|--------------------|-----------------|-----------------|---------------------------|
| Actions ou la commune de Marche-en-Famenne est maître d'œuvre | | | | | | | | | | | |
| 01.Assainissement des eaux usées | 01.1.Assainissement collectif | 10Le0480 | LeRe0394 | Etudier les possibilités d'améliorer ou de résoudre le problème du rejet dans la Wamme de On à Hargimont | Marche-en-Famenne | | AIVE | CC Lesse | Protection | Contrôle | oui |
| 01.Assainissement des eaux usées | 01.1.Assainissement collectif | 10Le0481 | LeRe0395 | Etudier les possibilités d'améliorer ou de résoudre le problème du rejet dans la Wamme à On (tout près du collecteur amenant à la STEP) | Marche-en-Famenne | | AIVE | CC Lesse | Protection | Contrôle | oui |
| 01.Assainissement des eaux usées | 01.1.Assainissement collectif | 13Le0055-1 | LeRe0584 | Vérifier la conformité d'un rejet d'une habitation à Aye (Rue Devant le Bois, 59), dans le fossé qui rejoint les sources du rau du Pont dol Vau, située en zone d'assainissement collectif | Marche-en-Famenne | | | | Contrôle | | oui |
| 01.Assainissement des eaux usées | 01.1.Assainissement collectif | 13Le0055-2 | LeRe0400 | Vérifier la conformité d'un rejet d'une habitation à On (rue de l'Yser) dans le rau de Generi, située en zone d'assainissement collectif | Marche-en-Famenne | | | | Contrôle | | oui |
| 01.Assainissement des eaux usées | 01.2.Assainissement autonome | 13Le0056-1 | LeRe0583 | Etudier les possibilités de raccordement d'une habitation à Aye en assainissement autonome mais à proximité de la station d'épuration (n°72 rue de Serinchamps) qui rejette directement dans le Biran | Marche-en-Famenne | | AIVE | | Etude | | oui |
| 01.Assainissement des eaux usées | 01.2.Assainissement autonome | 13Le0056-4 | LeRe0319 | Identifier l'origine du rejet dans le Pecheury et imposer la mise aux normes de l'habitation (route de Bande, zone d'assainissement autonome) si elle a été construite après 2005 | Marche-en-Famenne | | | | Contrôle | | oui |
| | 01.2.Assainissement autonome | 17Le0033 | | Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome | Toutes les communes partenaires | | CC Lesse | AIVE | Information | Sensibilisation | oui |
| 04.Collectivités - Ménages | 05. Agriculture. Apports en | 13Le0164 | | Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau | Marche-en-Famenne | | CC Lesse | Centre de Michamps | Sensibilisation | Information | oui |
| 05.Zones protégées | 06. Pesticides | 10Le0484 | | Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces communaux | Marche-en-Famenne | | Pôle de Gestion Différenciée | | Information | Sensibilisation | oui |
| | 06. Pesticides | 17Le0014 | | Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires | Marche-en-Famenne | | Pôle de Gestion Différenciée | | Information | Sensibilisation | oui |
| 3.Agriculture | 08. Hydromorphologie et préservation des | 13Le0181 | | Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les voiries communales croisant un cours d'eau ou sur les cours d'eau de la commune | Marche-en-Famenne | | CC Lesse | | Information | | oui |
| | 08. Hydromorphologie et préservation des | 17Le0129 | | Veiller à l'entretien du voûtement enjambant le ruisseau d'entre deux Falleux à Humain (rue de Borzileux) régulièrement obstrué par des embâcles | Marche-en-Famenne | | CC Lesse | | Travaux | | oui |
| 07.Pollutions historiques et accidentelles | 08. Protection. Gestion des eaux de ruissellement | 13Le0116 | | Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures) | Toutes les communes partenaires | | DGO2 - plan PLUIES | | Protection | Sensibilisation | oui |
| 10.Invasives | 01.2.Espèces végétales | 13Le0106 | | Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses | Tous les partenaires | | CC Lesse | | Travaux | Protection | oui |
| 10.Invasives | 01.2.Espèces végétales | 13Le0148 | | Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucasse | Marche-en-Famenne | | CC Lesse | | Sensibilisation | Gestion | oui |
| | 01.2.Espèces végétales | 17Le0052 | | Maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune | Marche-en-Famenne | | | | Législation | Gestion | oui |
| | 01.2.Espèces végétales | 17Le0114 | | Adhérer au Code de conduite AlterIAS visant la non utilisation des plantes invasives | Marche-en-Famenne | | | | Acquisition | | oui |

| Thème | Sous-Thème | N° de l'action | N° d'observation | Intitulé | Maître d'œuvre 1 | Maître d'œuvre 2 | Partenaires 1 | Partenaires 2 | Nature 1 | Nature 2 | Actions acceptées Oui/Non |
|--|---------------------|----------------|------------------|---|---------------------------------|------------------|----------------------------------|---------------|-----------------|-----------------|---------------------------|
| 11. Dechets | 11.1. Dechets verts | 13Le0217 | | Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau | Marche-en-Famenne | | DNF - Cantonnement de Marche-en- | CC Lesse | Sensibilisation | | oui |
| 02. Déchets | 02.2 Autres | 17Le0127-1 | | Faire retirer les déchets le long de la Hédrée, près de Hologne (route de Bastogne) | Marche-en-Famenne | | | | | | oui |
| 03. Patrimoine | 03.3 Culturel | 13Le0064 | LePa0075 | Mise en valeur du lavoir sur les berges de la Wamme à Hargimont (rue d'Ambly, juste en aval de sa confluence avec la Hédrée) | Marche-en-Famenne | | | | Protection | | oui |
| 04. Ouvrages | | 17Le0166 | | Faire réparer la rambarde qui s'effondre au dessus du Biran dans la rue de Thys près de Humain (limite avec la commune de Rochefort) | | | | | | | |
| 05. Habitats et espèces sensibles | | 13Le0115 | | Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages... | Toutes les communes partenaires | | CWEPSS | | Protection | Sensibilisation | oui |
| 06. Tourisme | | 13Le0132 | | Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales | Marche-en-Famenne | | CC Lesse | | Sensibilisation | | oui |
| 09. Autres | | 13Le0289 | | Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, | | | | | | | |
| Actions ou la commune de Marche-en-Famenne est partenaire | | | | | | | | | | | |
| | | 13Le0233 | | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préserveons l'or bleu" | | | | | | | oui |
| | | 13Le0407 | | Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien | | | | | | | oui |
| | | 13Le0104 | | Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp | | | | | | | oui |
| | | 13Le0344 | | Continuer à participer au nettoyage de printemps et à encadrer des groupes et écoles dans le cadre de l'opération communes et rivières propres / BeWapp | | | | | | | oui |
| | | 17Le0130 | | Réaménagement de la 5ième mare à Humain (près du Biran) : approfondissement pour optimiser son fonctionnement et réfection de la clôture | | | | | | | oui |
| | | 17Le0071 | | Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et | | | | | | | oui |
| | | 10Le0873 | | Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement | | | | | | | oui |
| | | 13Le0105 | | Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées de l'Eau en mars | | | | | | | oui |
| | | 13Le0234 | | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de pêche" | | | | | | | oui |
| | | 13Le0411 | | Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'oeufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000. | | | | | | | oui |

| Thème | Sous-Thème | N° de l'action | N° d'observation | Intitulé | Maître d'œuvre 1 | Maître d'œuvre 2 | Partenaires 1 | Partenaires 2 | Nature 1 | Nature 2 | Actions acceptées Oui/Non |
|-------|------------|----------------|------------------|---|------------------|------------------|---------------|---------------|----------|----------|---------------------------|
| | | 17Le0080 | | Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" (1 malle pour chaque CR) à l'attention des écoles primaires | | | | | | | oui |
| | | 17Le0081 | | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare" | | | | | | | oui |
| | | 17Le0082 | | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'Eau" | | | | | | | oui |
| | | 17Le0083 | | Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long du cours d'eau | | | | | | | oui |
| | | 17Le0084 | | Réaliser des IBGN à la demande des partenaires | | | | | | | oui |
| | | 17Le0095 | | Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les 3 ans du PA | | | | | | | oui |
| | | 13Le0229 | | Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre) | | | | | | | oui |

Province de Luxembourg

Nassogne, le 17 juin 2016



**COMMUNE
DE
NASSOGNE**

Tel : 084/22.07.50

FAX : 084/21.48.07

N/réf : 857 GB/nh

Contrat de Rivière pour la Lesse
Rue de Dewoin, 48

5580 ROCHEFORT

OBJET: Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, en annexe, le protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 dûment complété par le Conseil communal du 10 juin 2016.

Disponible pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Par ordonnance,
Le Directeur général,


C. QUIRYNEN

Le Bourgmestre,


M. QUIRYNEN

Agent traitant : Henquinet Nathalie

☎ : 084 22 07 49

☎ : 084 21 48 07

Email : nathalie.henquinet@nassogne.be

**PROVINCE DE LUXEMBOURG – ARRONDISSEMENT DE MARCHE EN FAMENNE
COMMUNE DE NASSOGNE**

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune, a été extrait ce qui suit :

SEANCE PUBLIQUE DU 10 JUIN 2016

PRESENTS :

Marc Quiryen,

Bourgmestre – Président

Marcel David, André Blaise, Ghislaine Rondeaux, Marie-Alice Pikel,

Echevins ;

Florence Arrestier,

Présidente du CPAS

Vincent Peremans, Michaël Heinen, Philippe Lefèbvre, Christine Breda,

Véronique Burnotte, Vinciane Choque, Camille Questiaux, Théo Gérard,

Bruno Huberty, Marie Terwagne, Brigitte Olivier

Conseillers ;

Charles Quiryen

Directeur général

Contrat de rivière Lesse – programme d’actions 22.12.2016- 22.12.2019

Le Conseil communal, en séance publique, après discussion,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d’un plan de gestion intégrée de l’eau par bassin hydrographique ;

Vu l’article 32 du Livre II du Code de l’Environnement constituant le Code de l’Eau, modifié par l’article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l’arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l’association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d’étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l’élaboration d’un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d’améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d’exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d’action 22.12.2010 - 22.12.2013)

Vu les propositions d’actions découlant des groupes de travail et de l’actualisation de l’inventaire de terrain le long des cours d’eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu que le protocole d’accord contenant la deuxième phase d’exécution du contrat de rivière (programme d’actions 22.12.2013- 22.12.2016) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d’actions, a été approuvé par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre le 19 décembre 2013 ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Attendu qu’une telle démarche de gestion intégrée s’inscrit dans le contexte d’un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 3 avril 2006, 22 novembre 2006, 28 février 2007, 7 octobre 2010, 29 janvier 2013, 26 juin 2013 ;

DÉCIDE, à l'unanimité, :

- De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.
- D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2017-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse reprises en annexe
- De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 3.176,13 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)
- De confirmer la désignation de Marcel David, échevin, comme membre effectif et André Blaise, échevin, comme membre suppléant de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse ».

Par le Conseil,

Le Directeur général
(s) C. QUIRYNEN

Le Bourgmestre
(s) M. QUIRYNEN

Pour expédition conforme :

Le Directeur général

Le Bourgmestre

C. QUIRYNEN

M. QUIRYNEN

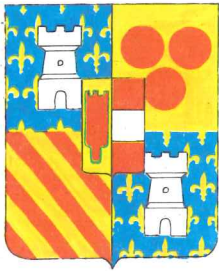


| | N° de l'action | Intitulé | Maître d'œuvre | Action acceptée oui/non |
|------------------|----------------|---|---------------------------------|-------------------------|
| Actions DCE | 17Le0150 | Veiller à la stabilité du pont rue de Tahee enjambant le ruisseau Le Bonnier | Nassogne | oui |
| | 17Le0139 | Poursuivre les procédures de délimitation de zones de prévention autour des captages pour la distribution publique. | Nassogne | oui |
| | 17Le0140 | Veiller à l'entretien du ruisseau des compagnons en amont de son passage sous le chemin de Freyr | Nassogne | non |
| | 17Le0141 | Veiller à l'entretien du ruisseau de Nanfurnal en amont de son passage sous la N849 | Nassogne | non |
| | 17Le0015 | Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires. | Nassogne | oui |
| | 17Le0034 | Sensibiliser la population concernée à l'assainissement | Nassogne | oui |
| | 10Le0500 | Résoudre ou améliorer le problème d'un rejet de ferme dans le ruisseau de la Haie Gerlache via un fossé | Nassogne | non |
| | 10Le0505 | Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux | Nassogne | oui |
| | 13Le0052 | Dès qu'une nouvelle step est programmée sur la commune, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer | Nassogne | non |
| | 13Le0165 | Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau | Nassogne | oui |
| | 13Le0182 | Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau | Nassogne | oui |
| Action PGRI | 13Le0116 | Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant) | Toutes les communes partenaires | oui |
| Actions Hors DCE | 13Le0149 | Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase | Nassogne | oui |
| | 13Le0106 | Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses | Tous les partenaires | oui |
| | 17Le0053 | Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la | Nassogne | oui |
| | 17Le0115 | Adhérer au code de conduite Alterlas visant la non utilisation des plantes invasives. | Nassogne | oui |
| | 17Le0128-1 | Sensibiliser les particuliers qui déposent leurs déchets verts le long du ruisseau de la Fosse à Ambly (rue de la Mouchonnière) | Nassogne | oui |
| | 13Le0218 | Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau | Nassogne | oui |
| | 13Le0049-3 | Faire retirer les déchets aux sources de la Pépinette à Nassogne (bouteilles en verre,...) | Nassogne | oui |
| | 17Le0128-2 | Sensibiliser les particuliers qui déposent leurs déchets le long du ruisseau de Warlet à Ambly (rue principale) | Nassogne | oui |

| | N° de l'action | Intitulé | Maître d'œuvre | Action acceptée oui/non |
|------------------------------------|----------------|--|---------------------------------|-------------------------|
| | 13Le0088 | Vérifier régulièrement et si nécessaire, nettoyer l'entrée des tuyaux (passage du Bonnier sous voirie et sous menuiserie le long de la Grand'Rue à Bande) | Nassogne | oui |
| | 13Le0115 | Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages... | Toutes les communes partenaires | oui |
| | 13Le0290 | Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas. | Nassogne | oui |
| | 13Le0133 | Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales | Nassogne | oui |
| Actions où Nassogne est partenaire | 13Le0233 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préserveons l'or bleu" | CC Lesse | oui |
| | 13Le0407 | Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien | CC Lesse | oui |
| | 13Le0104 | Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / | CC Lesse | oui |
| | 13Le0218 | Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau | Nassogne | oui |
| | 17Le0072 | Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau. | CC Lesse | oui |
| | 13Le0105 | Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars | CC Lesse | oui |
| | 13Le0234 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche" | CC Lesse | oui |
| | 17Le0080 | Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires. | CC Lesse | oui |
| | 17Le0081 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare" | CC Lesse | oui |
| | 17Le0082 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse... | CC Lesse | oui |
| | 17Le0083 | Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la | CC Lesse | oui |
| | 17Le0084 | Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires | CC Lesse | oui |
| | 13Le0229 | Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre) | CC Lesse | oui |

Province de LUXEMBOURG

Commune
de
PALISEUL



Contrat de rivière pour la Lesse Asbl

Rue de Dewoin, 48

5580 Rochefort

N/Réf. : Contrat de rivière pour la Lesse – programme 2017-2019

Agent administratif : Charline MALEK –Conseillère en aménagement du territoire et urbanisme – tél. : 061/275.986

Objet : Contrat de rivière pour la Lesse – programme 2017-2019

Madame, Monsieur,

Veillez trouver en annexe la délibération du Conseil communal en date du 25 mai 2016 avalisant le programme d'actions 2017-2019 dans le cadre du Contrat de rivière pour la Lesse.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice générale, *ff*


E. HEGYI
J. SONET



Le Bourgmestre,


F. ARNOULD

PROVINCE
de
LUXEMBOURG

ARRONDISSEMENT
de
NEUFCHATEAU

**COMMUNE DE
PALISEUL**

**Du registre aux délibérations du Conseil communal
de cette Commune, a été extrait ce qui suit :**

SEANCE DU 25 MAI 2016

Présents :

MM.

ARNOULD Freddy : Bourgmestre ;
THOMASSINT Claudy, LAMBERT Jean-Marc, PONCELET Alain,
MARLET Marjorie: Echevins ;
COSTARD Jean-Marie (Président) ;
HANNARD Jean Pol, POLINARD Jacques, FRANCOIS Marie Claire,
LEONARD Philippe, MOLINE Yvon, DEOM Etienne, CARROZZA
Anne, CAVELIER Thierry, MAZAY Bérengère, MARCHAL Isabelle,
JOBLIN Fabrice: Membres ;
JACQUEMIN Marc : Président du CPAS (voix consultative) ;
HEGYI Eline : Directrice générale.

Approbation du Programme d'actions 2016-2019 du Contrat rivière Lesse

Le Conseil communal,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2ème programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements généraux, les engagements

financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 27 février 2006, 8 mai 2009, 14 septembre 2010, 27 avril 2011, du 27 juin 2013.

DÉCIDE, à l'unanimité :

- De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.
- D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse, le Collège choisira dans les différentes actions celles qui seront réalisées :
 - Dès qu'une nouvelle step est programmée sur la commune, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rejets.
 - Etudier les possibilités de réhabiliter le terrain juste en aval de la STEP de Carlsbourg (avenue Arthur Tagnon, parcelle D747 F) en vue d'améliorer le rejet de la STEP (idée : création d'un lagunage "post-STEP).
 - Veiller au bon raccordement de l'ensemble des maisons du lieu-dit "La Tannerie" à Paliseul lorsque la station de pompage sera terminée
 - Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.
 - Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau
 - Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux
 - Informer et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.
 - Réparer le pont sur le ruisseau de Framont sous une voirie communale (chemin)
 - Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau
 - Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant)
 - Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucasse
 - Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses
 - Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.
 - Adhérer au code de conduite AlterLas visant la non utilisation des plantes invasives.
 - Retirer les déchets sur les berges et dans le rau de l'Eutrope Fontaine en aval de la Tannerie, non loin de l'ancienne carrière
 - Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau
 - Sensibiliser les riverains du rau de l'Eutrope Fontaine au lieu-dit la Tannerie, qui déposent leurs tontes de pelouse en masse sur les berges
 - Retirer régulièrement les déchets le Rau des Tchenes près de la STEP de Maissin (au pied du talus de N808)
 - Retirer régulièrement les déchets le long du ruisseau du Pré du Sart juste en aval de son passage sous la rue de Sart entre Paliseul et Sart
 - Retirer régulièrement les déchets en berge gauche du ruisseau de Framont au niveau du chemin de la rue du Brou
 - Restaurer et remettre en fonction la fontaine à Frêne (chemin du Jardinot)
 - Restaurer et remettre en fonction la fontaine à Framont (rue de la Dîme)
 - Restaurer et remettre en fonction la fontaine à Carlsbourg (rue Champs-Javaux)
 - Restaurer et remettre en fonction la fontaine à Carlsbourg (rue Champs-Javaux)

- Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages...
 - Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales
 - Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas.
 - Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préserveons l'or bleu"
 - Sensibiliser les producteurs de sapins de Noël face aux risques liés au traitement par pesticides des parcelles situées à proximité des cours d'eau
 - Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien
 - Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp
 - Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre)
 - Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau.
 - Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement
 - Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars
 - Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche"
 - Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000.
 - Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires.
 - Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare"
 - Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse...
 - Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse
 - Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires
 - Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.
- De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 2194,28 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%).
- De confirmer la désignation de Alain Poncelet, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Philippe Léonard, conseiller communal, comme membre suppléant.

La Directrice générale,
(s) E. HEGYI

Par le Conseil :

Le Bourgmestre,
(s) F. ARNOULD

La Directrice générale *f.f.*

Pour extrait conforme :

Le Bourgmestre,


E. HEGYI
J. SONET




F. ARNOULD

Arrondissement de Marche-en-Famenne

COMMUNE

Séance Publique du 30 mai 2016

Présents :

Mme DETHIER Lucienne, **Bourgmestre-Présidente**

MM TRICOT Benoît, ROLLAND Cédric, Mme CARLIER-GODINACHE
Audrey, **Echevins.**

Mmes WYEME Colette, PONCIN-BRASSEUR Marie-Thérèse, MM

SNYDERS Thomas, CHEVALIER Jean-Marie, HUBERT- BERNARD

Myriam, CORNET-Erie, **Conseillers**

Mr LERUSSE Cédric, **Président du CPAS**

Mme NOEL Marylène, **Directrice générale.**

RENDEUX

DE

**OBJET : EXAMEN ET APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS
A MENER DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIERE
LESSE – DU 22.12.2016 AU 22/12/2019**

Le Conseil communal,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013)

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu que la proposition de protocole d'accord contenant la deuxième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2013- 22.12.2016) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, a été approuvée par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre le 19 décembre 2013 ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 29 décembre 2005, 20 novembre 2006, 29 décembre 2006, 28 février 2007, 6 mai 2009, 27 octobre 2010, 19 décembre 2012, 27 février 2013, 25 juin 2013, 11 février 2015.

DÉCIDE A L'UNANIMITE :

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.

D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse suivant les possibilités budgétaires :

- 17Le0036 – sensibiliser la population à l'assainissement autonome – article à recevoir. –estimation 120.00 euros chaque année.- Financement commune
- 13Le0166 – information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau- courrier communal pour la récolte des bâches à raison de 2xan. Estimation 50 euros x2 : 100 euros/an.- Financement communal
- 10LKe0545- Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux – Achat d'une brosse désherbante – coût 6.000 euros- Financement communal engagé en 2016.
- 17Le0017 – Informer et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires – article à recevoir du CR Lesse- à diffuser via le bulletin communal chaque année.- financement communal
- 13Le0116 – continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie- conseils à dispenser aux candidats bâtisseurs et recommandation du service des travaux.
- 13Le0106 – 13.Le0150 – 17Le0055– protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible. En collaboration avec les contrats de rivière Lesse et Ourthe- Action annuelle-concerne tant la Balsamine de l'Himalaya que la Berce du Caucase.- Maintien du règlement communal existant
- 13Le0220 – Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau- article à redevoir du CCLeSse via le bulletin communal- article annuel
- 13Le0134 – Poursuivre et sensibilisation des camps de jeunes au respect des bones pratiques environnementales- action annuelle toujours d'application et à rappeler chaque année à la veilles des mois de juillet et août.-* courrier individuel adressé aux propriétaires des terrains ou gîtes de vacances
- 13Le0104 – Poursuivre l'opération Communes et rivières propres- action annuelle- Financement communal avec le coucours du service travaux

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **143,11 euros** par année. Cette part est calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%) ;

De confirmer la désignation de Benoît Tricot, Echevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Lucienne Dethier, Bourgmestre, comme membre suppléant.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,
(s) NOEL Marylène.

La Bourgmestre,
(s) DETHIER Lucienne

POUR EXPEDITION CONFORME :

La Directrice générale,

Marylène Noel

NOEL Marylène.



La Bourgmestre,

Lucienne Dethier

DETHIER Lucienne.

VILLE DE



ROCHEFORT

Site Internet
www.rochefort.be

Rochefort, le 30 juin 2016.

Contrat de rivière Lesse
Stéphanie Dessy, coordinatrice
Rue de Dewoin 48

5580 ROCHEFORT

Nos réf. : 1B.2016.3196 /SJ.
(à rappeler dans la réponse).

Objet : Objet : Contrat de rivière pour la Lesse – Programme d'actions 2017-2019.

Madame Dessy,

Nous avons le plaisir de vous transmettre la délibération du Conseil communal de ce 29 juin 2016 décidant :

- d'approuver le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » ;
- d'inscrire les actions reprises dans la liste susvisée et dont la Ville sera maître d'œuvre ou partenaire, au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse ;
- de financer l'asbl « Contrat de rivière pour la Lesse » à concurrence de 6.177,36 euros par année.

Nous vous prions d'agréer, Madame Dessy, l'expression de nos sentiments distingués.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Luc PIRSON.

La Bourgmestre f.f.,

Corine MULLENS.





Séance du 29 juin 2016.

Présents : *Mmes et MM.* MULLENS Corine, Echevine déléguée aux fonctions de Bourgmestre-Présidente ;
DERMAGNE Pierre-Yves, LEJEUNE Janique et LEJEUNE Jean-Pol, Echevins ;
BILLIET Léonard, de BARQUIN Jules, de BRABANT Martin, JAUMOTTE Martine,
MARION-HERMAN Rose, WIRTZ-Van der SNICKT Leslie, ANTOINE Jean-Yves,
BECHET Carine, DAVIN Christophe, DELCOMMINETTE René, HERMAN Yvon,
LAVIS Thierry, MANIQUET Albert, LECOCQ Marie et THERASSE Rudy,
Conseillers ;
PIRSON Luc, Directeur général.

Excusés : *MM.* BELLOT François, Bourgmestre empêché ;
DEFAUX Julien et VUYLSTEKE Pierre, Echevins ;
LIBOTTE Laurent, Conseiller communal.

Délibération n° 114/2016.

**CONTRAT DE RIVIERE POUR LA LESSE – PROGRAMME D’ACTIONS POUR LA
PERIODE ALLANT DU 22.12.2016 AU 22.12.2019 – APPROBATION.**

Le Conseil Communal ;

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d’un plan de gestion intégrée de l’eau par bassin hydrographique ;

Vu la circulaire du 20 mars 2001 relative aux conditions d’acceptabilité et aux modalités d’élaboration des Contrats de rivière en Région wallonne telle que modifiée par la circulaire ministérielle du 23 décembre 2005

Vu le Livre II du Code de l’Environnement contenant le Code de l’Eau, qui attribue, en son article D.32, aux contrats de rivière des missions d’information, de sensibilisation et de concertation en ce qu’elles contribuent en dialogue ainsi que des missions techniques précises.

Vu l’Arrêté du Gouvernement wallon du 13.11.2008 modifiant le Livre II du Code de l’Environnement contenant le Code de l’Eau, relatif aux contrats de rivière;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et en particulier son article L1122-30 ;

Attendu que les objectifs du contrat de rivière visent en priorité à atteindre le meilleur état écologique possible des masses d’eau en conformité avec les objectifs de la Directive Cadre précitée, à restaurer, à protéger et à valoriser la qualité des écosystèmes aquatiques et les ressources en eau du bassin en intégrant harmonieusement l’ensemble des caractéristiques propres à la rivière;

Vu sa délibération du 17.04.2007, n°76/2007, approuvant les statuts de l’asbl « Contrat de rivière pour la Lesse » ainsi que le projet de convention d’étude ayant pour objet la rédaction d’un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse;

Vu les statuts de l’asbl « Contrat de rivière pour la Lesse », publiés le 21.12.2007 aux annexes du Moniteur belge et leurs modifications ultérieures ;

Vu la Convention d’étude signée le 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l’élaboration d’un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec



Séance du 29 juin 2016.

Délibération n° 114/2016 (suite 2).

pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Attendu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013 dont le protocole d'accord a été approuvé par le Conseil communal le 22.11.2010 (délibération n°254/2010)) ;

Vu que le 2^{ème} programme d'actions 2013 – 2016 dont le protocole d'accord a été approuvé par le Conseil communal de Rochefort le 26.06.2013 (délibération n°149/2013) et signé le 19.12.2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées ;

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions ;

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune ;

Considérant que, d'une manière générale, les actions sont conformes à la politique de fonctionnement de la Ville ;

Vu sa délibération du 27 février 2013 (n° 032.1.14/2013) désignant Messieurs Jules de Barquin et Jean-Pol Lejeune comme représentants de la Ville aux assemblées générales et aux conseils d'administration de l'asbl « Contrat de Rivière pour la Lesse » ; que ces désignations sont toujours d'application (jusqu'à la date du renouvellement général des Conseils communaux) ;

Vu la délibération du Collège communal du 30 mai 2016 (n°912/2016) ;

Attendu que, s'agissant d'un projet de décision ayant une incidence financière ou budgétaire inférieure à 22.000 euros, Monsieur le Directeur financier, dûment informé de ce projet de décision, n'a pas souhaité appeler le dossier en vue de remettre un avis de légalité (article L1124-40, §1, al. 1er, 4 du C.D.L.D.) ;

Vu la note de synthèse explicative établie conformément à l'article L1122-13, § 1, al. 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

A L'UNANIMITE (19 VOIX POUR) :

DÉCIDE :

- d'approuver le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » susvisé ;

- d'inscrire les actions reprises dans la liste susvisée et dont la Ville sera maître d'œuvre ou partenaire, au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse ;

- de financer l'asbl « Contrat de rivière pour la Lesse » à concurrence de 6.177,36 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part



PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT

Séance publique

Séance du 29 juin 2016.

Délibération n° 114/2016 (suite 3).

contributive X 2,33 (70%)) étant entendu que le versement de cette contribution financière est subordonné à l'inscription annuelle au budget communal du crédit nécessaire et à l'approbation par l'Autorité de Tutelle de ce crédit budgétaire.

Par le Conseil,

Le Directeur général,
(s) L. PIRSON.

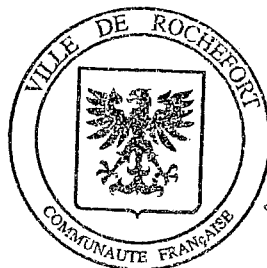
La Présidente,
(s) C. MULLENS.

Pour expédition conforme,
Rochefort, le 30 juin 2016.

Le Directeur général,

La Bourgmestre f.f.,

L. PIRSON.



C. MULLENS.

| ACTION OÙ LA COMMUNE EST MAITRE-D'ŒUVRE | | | | | | | | |
|---|---|-------------------------|--------------------|---|---|--|---|-----------------------------|
| DCE/PGRI/Hors DCE | Thème | Sous-Thème Hors DCE | Numéro de l'action | Intitulé | Maitre(s) d'oeuvre | Partenaire(s) | Proposition acceptée 2017-2019 | |
| DCE | 01. Assainissement collectif des eaux usées | | 10Le0548 | Veiller au bon fonctionnement de la station de relevage, dans la rue des grottes à Han-sur-Lesse (quartier du Mwé Tchín), vers la station d'épuration | Rochefort, I NASEP, | '''' | OK | |
| | 02. Assainissement autonome des eaux usées | | 17Le0037 | Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome. | Rochefort,, | AIVE, I NASEP, CC Lesse, | OK | |
| | 05. Agriculture - Apports en Nutriments | | 13Le0167 | Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau | Rochefort,, | CC Lesse, Centre de Michamps,, | OK | |
| | 06. Pesticides | | 10Le0569 | Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux | Rochefort,, | Pôle de Gestion Différenciée, CC Lesse,, | OK | |
| | | | 10Le0571 | Poursuivre les procédures de délimitation de zones de prévention autour des captages pour la distribution publique. | Rochefort,, | SPW/DGARNE/DEE/DESo, SPGE, | OK | |
| | | | 17Le0018 | Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires. | Rochefort,, | Adalia, CC Lesse,, | OK | |
| | 08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques | | 13Le0185 | Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau | Rochefort,, | CC Lesse,, | OK | |
| | | | 17Le0153 | Entretien régulièrement l'entrée du voûtement sur le ruisseau de la Planche à Han-sur-Lesse | Rochefort,, | '''' | OK | |
| PGRI | 08. Protection - Gestion des eaux de ruissellement | | 13Le0116 | Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant) | Toutes les communes partenaires, | DGO2 - plan PLUIES,, | OK | |
| Hors DCE | 01. Invasives | 01.2. Espèces végétales | 13Le0106 | Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses | Tous les partenaires, | CC Lesse, autres CC,, | OK | |
| | | | 13Le0151 | Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase | Rochefort,, | CC Lesse,, | OK | |
| | | | 17Le0056 | Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune. | Rochefort,, | SPW-DGO3-DEMNA-CIEI, CC Lesse,, | OK | |
| | | | 17Le0118 | Adhérer au code de conduite Alterlas visant la non utilisation des plantes invasives. | Rochefort,, | SPW-DGO3-DEMNA-CIEI, CC Lesse | OK | |
| | 02. Déchets | 02.1. Verts | | 13Le0221 | Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau | Rochefort,, | DNF - Cantonement de Rochefort, CC Lesse,, | OK |
| | | | | 17Le0154-5 | Courrier au particulier qui dépose les tontes de pelouse ((Rochefort 10 div/Mont-Gauthier/183M) Rue de Vachaux), sur les berges du Vachau, le sensibiliser aux risques de déposer ce type de déchets sur les berges des cours d'eau | Rochefort,, | '''' | OK |
| | | | | 17Le0154-7 | Courrier au particulier qui dépose les tontes de pelouse (parcelle cadastrale A1285n, rue de l'antenne juste en aval du pont), sur la berge droite du Cobri, le sensibiliser aux risques de déposer ce type de déchets sur les berges des cours d'eau | Rochefort,, | '''' | OK |
| | | 02.2. Autres | | 10Le0573 | Continuer à retirer ou faire retirer les déchets le long des cours d'eau dans la Wamme à Jemelle | Rochefort, Fédération Wallonie-Bruxelles | CC Lesse,, | OK |
| | | | | 13Le0120-3 | Faire retirer les déchets dans le ruisseau de Haie Lagaisse de part et d'autre du pont de la rue Rabanisse près de la croix Saint Jean à Rochefort | Rochefort,, | CC Lesse,, | OK |
| | | | | 17Le0154-1 | Retirer les tuyaux de béton dans le Biran à Rochefort juste en aval du pont de la rue de la Libération (section du Biran avant la station essence en quittant Rochefort) | Rochefort,, | '''' | OK |
| | | | | 17Le0154-2 | Faire retirer le remblai et les déchets divers en berge droite de la Wimbe entre Viller-sur-Lesse et Lessive juste en aval du passage sous la route | Rochefort,, | '''' | OK |
| | | | | 17Le0154-3 | Faire retirer régulièrement les déchets sur la route de Forrières tout près du carrefour de la route menant à Ambly | Rochefort,, | '''' | OK |
| | | | | 17Le0154-4 | Retirer régulièrement les déchets le long du Ry d'Ave juste en amont de son passage sous la N94 | Rochefort,, | '''' | OK |
| | | | | 17Le0154-6 | Vérifier la légalité des remblais en berge gauche du Ry Doyen en amont du ravel (parcelle cadastrale A460d) | Rochefort,, | '''' | OK |
| | | | | 03. Patrimoine | 03.1. Naturel/paysager | 17Le0157 | Etudier les possibilités d'aménager une passerelle au Sourd d'Ave dans le cadre du futur GeoPark (le Sourd d'Ave étant un phénomène karstique connu et repris dans l'atlas du Karst Wallon - Bassin de la Lesse Caletienne sous la référence 596-038) | Rochefort, Si de Rochefort, |

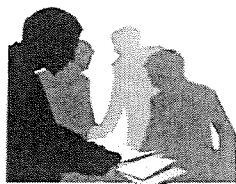
| DCE/PGRI/Hors DCE | Thème | Sous-Thème Hors DCE | Numéro de l'action | Intitulé | Maitre(s) d'oeuvre | Partenaire(s) | Proposition acceptée 2017-2019 | |
|--|--|---------------------|--|---|--|--|---------------------------------------|----|
| | 04. Ouvrages | | 17Le0166 | Faire réparer la rembarde qui s'effondre au dessus du Biran dans la rue de Thys près de Humain à la limite communale entre Rochefort et Marche-en-Famenne | Rochefort, Marche-en-Famenne | ,,, | OK | |
| | 05. Habitats et espèces sensibles | | 13Le0115 | Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages... | Toutes les communes partenaires, | CWEPSS,CC Haute-Meuse,, | OK | |
| | 06. Tourisme, activités sportives et loisirs | | 13Le0135 | Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales | Rochefort,, | CC Lesse,, | OK | |
| | 09. Autres | 09.1. Autres | 13Le0273 | Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas. | Rochefort,, | CC Lesse,, | OK | |
| ACTION OU LA COMMUNE EST PARTENAIRE | | | | | | | | |
| DCE | 01. Assainissement collectif des eaux usées | | 10Le0772 | Veiller à résoudre les problèmes de rejets (salle de village et quelques maisons) dans le ruisseau d'En Faule à Wavreille (commune de Rochefort) | INASEP,, | Rochefort,, | OK | |
| | | | 13Le0233 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préserveons l'or bleu" | CC Lesse,, | tous les partenaires,, | OK | |
| | | | 17Le0161 | Finaliser les études de zones transitoires | INASEP,, | Rochefort,Ciney,Beuraing,Hou | OK | |
| PGRI | 04. Prévention - Autres préventions | | 13Le0407 | Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien | CC Lesse,, | Communes partenaires,, | OK | |
| Hors DCE | 02. Déchets | | 13Le0104 | Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp | CC Lesse,AIVE - Secteur Valorisation et Propreté, BEP, | Communes partenaires,Sociétés de pêche locales,autres CC,SA 'Grottes de Han' | OK | |
| | | 02.2. Autres | 13Le0229 | Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre) | CC Lesse,, | autres CR,tous les partenaires,, | OK | |
| | 03. Patrimoine | 03.3. Culturel | 17Le0158 | Mettre en valeur l'ancienne écluse sur le Vachau situé le long d'un sentier de promenade (Promenade de la Reine) et proche du ravel (rue des Platanes) | Si de Rochefort,, | Rochefort,DST_PN,, | OK | |
| | 06. Tourisme, activités sportives et loisirs | | 17Le0075 | Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau. | CC Lesse,, | Rochefort,Maison du Tourisme du Val de Lesse | OK | |
| | 08. Information et sensibilisation | | | 10Le0873 | Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement | CC Lesse,, | DNF,Toutes les communes partenaires,, | OK |
| | | | | 13Le0105 | Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars | CC Lesse,autres CC, | Tous les partenaires,, | OK |
| | | | | 13Le0234 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche" | CC Lesse,, | tous les partenaires,, | OK |
| | | | | 13Le0411 | Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000. | CC Lesse,, | DCP-SP,tous les partenaires,, | OK |
| | | | | 17Le0080 | Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires. | CC Lesse,, | tous les partenaires,, | OK |
| | | | | 17Le0081 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare" | CC Lesse,, | tous les partenaires,, | OK |
| | | | | 17Le0082 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse... | CC Lesse,, | tous les partenaires,, | OK |
| | | | 17Le0083 | Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse | CC Lesse,, | tous les partenaires,, | OK | |
| | | | 17Le0084 | Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires | CC Lesse,, | tous les partenaires,, | OK | |
| | | 17Le0099 | Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA. | CC Lesse,, | Rochefort,, | OK | | |

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Province de Luxembourg

Administration Communale
de

SAINT-HUBERT



Séance du 15 juin 2016.

Présents :

Jean-Luc HENNEAUX,
Bourgmestre.

Pierre HENNEAUX,
Jean-Louis BROCARD,
Patrick PIERLOT,
Anne FELIX,
Echevins;

André ADAM,
Président du CPAS;

Francis DUPONT,
Olivier DERVAUX,
Didier NEUVENS,
Anne SLACHMUYLDERS,
Gérard BOURGEOIS,
Séverine PIERRET,
Anne HENNEAUX,
Dominique BOSENDORF,
Anne BERG,
Jean-Paul DACHY,
Francis HOUCHARD,
Alain TUAUX,
Conseillers;
et
Charlotte LEDUC
Directrice générale.

OBJET : Contrat de rivière Lesse – programme d'actions 2016-2019

En séance publique, le Conseil communal :

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013)

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu que le protocole d'accord contenant la deuxième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2013- 22.12.2016) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, a été approuvé par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre le 19 décembre 2013 ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 11 mai 2006, 8 mars 2007, 25 octobre 2010, 1^{er} juillet 2013, 20 octobre 2015.

DÉCIDE : à l'unanimité

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.

D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse (cocher oui ou non pour chaque proposition d'action reprise dans le document annexé);

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 3.382,84 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%) ;

De confirmer la désignation de Jean-Louis Brocart, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Patrick Pierlot, échevin, comme membre suppléant.

Par le Conseil,

(s) La Directrice générale,
C. LEDUC

(s) Le Bourgmestre,
J.L. HENNEAUX

Pour extrait conforme

La Directrice générale,
C. LEDUC

Le Bourgmestre,
J.L. HENNEAUX
Le bourgmestre f.f.

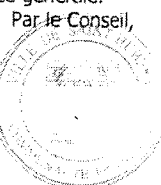


P. HENNEAUX

Vu et approuvé par le Conseil C³¹ de St-Hubert en séance publique - ~~à huis clos~~ - en date du 16/10/16

Présents : Jean-Luc HENNEAUX, Bourgmestre;
~~Pierre HENNEAUX~~, Jean-Louis BROCARD, Patrick PIERLOT,
Anne FÉLIX, Echevins;
André ADAM, Président du CPAS
Francis DUPONT, Olivier DERVAUX, Didier NEUVENS, Anne
SLACHMUYDERS, Gérard BOURGEOIS, Séverine PIERRET, Anne
HENNEAUX, Dominique BOSENDORF, Anne BERG, Jean-Paul DACHY,
Francis HOUCARD et Alain TUAUX, Conseillers;
Et Charlotte LEDUC, Directrice générale.

La Directrice générale,



Par le Conseil,

Le Bourgmestre,

Délibération du Conseil Communal

Séance publique du 24 mai 2016

Présents : M. DULON Olivier, Président (voir L1122-15) ;
M. MAGNETTE Jean-Pierre, Bourgmestre ;
MM. DEGEYE Yves, ALEN Fr., Y, MARION M., Membres du Collège Communal ;
Mme ROSSIGNOL N., Présidente du CPAS ;
Mme BOEVE-ANCIAX Fr., M. MARTIN Th., Mme LECOMTE I.,
M. DUFOING J.F., Mme HENROTIN Monique, Conseillers ;
Mme LAMOTTE A., Directrice générale.

OBJET : CM-637-Action 2016-2019 Contrat Rivière Lesse - Approbation

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2ème programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 28 novembre 2005, 10 novembre 2006, 14 février 2007, 26 mars 2009, 27 mai 2009, 30 septembre 2010, 27 juin 2013.

A l'unanimité DÉCIDE :

1. De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.
2. D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse (cocher oui ou non pour chaque proposition d'action reprise dans le document annexé) de ratifier les choix du collège sur les actions à mener
3. De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 1.550,30 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)
4. De confirmer la désignation de Francis ALLEN, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Jean-François DUFOING, conseiller communal, comme membre suppléant.

Ainsi délibéré en séance date que dessus

Par le Conseil,

La Directrice générale,,
(s) LAMOTTE A.

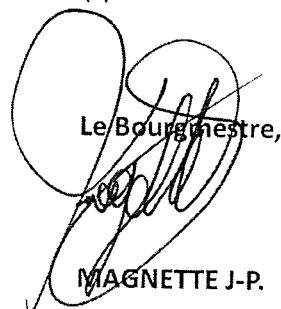
Le Président,,
(s) DULON O.

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,



LAMOTTE A.



Le Bourgmestre,
MAGNETTE J-P.

| ACTION OU LA COMMUNE EST MAITRE-D'ŒUVRE | | | | | | | |
|---|---|---|---|--|--|------------------------------|---|
| Thème | Numéro de l'action | Intitulé | Maître d'œuvre(s) | Partenaire(s) | Echéance | Proposition acceptée 2017-19 | |
| Actions DCE | 01. Assainissement collectif des eaux usées | 13Le0078 | Dès qu'une nouvelle step ou des poses de collecteurs sont programmées sur la commune, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rejets | Tellin | , | chaque année | X |
| | 02. Assainissement autonome des eaux usées | 17Le0039 | Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome. | Tellin | AIVE,INASEP,CC Lesse | chaque année | X |
| | 05. Agriculture - Apports en Nutriments | 13Le0169 | Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau | Tellin | CC Lesse,Centre de Michamps, | chaque année | X |
| | 06. Pesticides | 10Le0612 | Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux | Tellin | Pôle de gestion différenciée,CC Lesse, | 2019 | X |
| | | 17Le0020 | Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires. | Tellin | Adalia,CC Lesse, | chaque année | X |
| | | 17Le0169 | Sensibiliser les utilisateurs (agriculteurs remplissant les pulvérisateurs et particuliers utilisant du savon lors du lavage de leur véhicule) aux risques de pollution à la source des Cachets à Resteigne dont les eaux de ruissellement arrivent dans le ruisseau de Nanry | Tellin | Phyteauwal, CC Lesse | 2019 | X |
| | 08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques | 10Le0622 | Surveiller le voûtement réparé (tête d'aqueduc) à l'endroit du passage du ruisseau des Boyes sous la rue de Belvaux à Bure | Tellin | DST_Plux,, | chaque année | X |
| | | 13Le0187 | Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau | Tellin | CC Lesse,, | chaque année | X |
| | | 17Le0132 | Sensibiliser le propriétaire de l'étang à l'aménagement d'une prise d'eau assurant un débit minimum dans le cours d'eau, sur le ruisseau de la Vau de Telnay à la sortie de Tellin vers Bure | Tellin | DCP-SP,DST_Plux,CC Lesse | 2019 | X |
| | | 17Le0168-1 | Projet de remise à ciel ouvert de deux tronçons du ruisseau du Village à Resteigne : ouverture du tronçon en aval du square du forgeron jusqu'au lavoir | Tellin-PCDN, Tellin | DST_Plux, DNF - Cantonnement de Saint-Hubert, CC Lesse | 2019 | X |
| 17Le0168-2 | | Projet de remise à ciel ouvert de deux tronçons du ruisseau du Village à Resteigne : suppression du secteur sous-terrain en amont du square du forgeron, ce qui résoudrait le risque d'effondrement du voûtement actuel fortement dégradé | Tellin-PCDN, Tellin | DST_Plux, DNF - Cantonnement de Saint-Hubert, CC Lesse | 2019 | X | |
| Actions PGRI | 08. Protection - Gestion des eaux de ruissellement | 13Le0116 | Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant) | Toutes les communes partenaires | DGO2 - plan PLUIES,, | chaque année | X |
| Actions hors DCE | 01. Invasives | 13Le0106 | Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses | Tous les partenaires | CC Lesse,autres CC, | chaque année | X |
| | | 13Le0153 | Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase | Tellin | CC Lesse,, | chaque année | X |
| | | 17Le0058 | Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune. | Tellin | SPW-DGO3-DEMNA-CIEI,CC Lesse, | 2019 | X |
| | | 17Le0120 | Adhérer au code de conduite Alterias visant la non utilisation des plantes invasives. | Tellin | SPW-DGO3-DEMNA-CIEI,CC Lesse, | 2019 | X |
| | 02. Déchets | 13Le0223 | Sensibiliser la population aux risques de déposer des tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau | Tellin | DNF - Cantonnement de Saint-Hubert,CC Lesse, | chaque année | X |
| | | 13Le0003-4 | Surveiller les dépôts de déchets à Bure à la Croix Renkin aux abords de la source du Ruisseau de Derrière Aube | Tellin | , | chaque année | X |
| | 03. Patrimoine | 10Le0953 | Remettre en valeur l'ancienne fontaine-lavoir sur le Rau du Village à Resteigne | Tellin, CC Lesse | ,Tourisme, | 2019 | X |
| | 05. Habitats et espèces sensibles | 13Le0115 | Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages... | Toutes les communes partenaires | CWEPSS,CC Haute-Meuse, | chaque année | X |
| | 06. Tourisme, activités sportives et loisirs | 13Le0137 | Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales | Tellin | CC Lesse,, | chaque année | X |
| | 09. Autres | 13Le0293 | Recenser les bâtiments communaux dont les robinets sont équipés en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) et si possible en cas de travaux, munir ceux qui ne le sont pas. | Tellin | CC Lesse,, | 2019 | X |



| Thème | Numéro de l'action | Intitulé | Maître d'œuvre(s) | Partenaire(s) | Echéance | Proposition acceptée 2017-19 | |
|-------------------------------------|--|----------|--|--|---|------------------------------|---|
| ACTION OU LA COMMUNE EST PARTENAIRE | | | | | | | |
| Action DCE | 01. Assainissement collectif des eaux usées | 13Le0233 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préserveons l'or bleu" | CC Lesse | tous les partenaires,, | chaque année | X |
| Action PGRI | 04. Prévention - Autres préventions | 13Le0407 | Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien | CC Lesse | Communes partenaires,, | 2019 | X |
| Actions hors DCE | 02. Déchets | 13Le0104 | Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp | CC Lesse, AIVE - Secteur Valorisation et | Communes partenaires, Sociétés de pêche | chaque année | X |
| | | 13Le0229 | Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre) | CC Lesse | tous les partenaires,, | chaque année | X |
| | 06. Tourisme, activités sportives et loisirs | 17Le0077 | Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau. | CC Lesse | Tellin, OT de Tellin, | 2019 | X |
| | 08. Information et sensibilisation | 10Le0873 | Autoriser ou continuer d'autoriser le Contrat de Rivière Lesse à placer une information dans les panneaux d'affichage DNF, après l'avoir soumise au chef de cantonnement | CC Lesse | DNF, Toutes les communes partenaires, | chaque année | X |
| | | 13Le0105 | Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars | CC Lesse, autres CC | Tous les partenaires,, | chaque année | X |
| | | 13Le0234 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche" | CC Lesse | tous les partenaires,, | chaque année | X |
| | | 13Le0411 | Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000. | CC Lesse | DGP-SP, tous les partenaires, | chaque année | X |
| | | 17Le0080 | Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires. | CC Lesse | tous les partenaires,, | chaque année | X |
| | | 17Le0081 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare" | CC Lesse | tous les partenaires,, | chaque année | X |
| | | 17Le0082 | Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse... | CC Lesse | tous les partenaires,, | chaque année | X |
| | | 17Le0083 | Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse | CC Lesse | tous les partenaires,, | chaque année | X |
| | | 17Le0084 | Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires | CC Lesse | tous les partenaires,, | chaque année | X |
| | | 17Le0101 | Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA. | CC Lesse | Tellin,, | 2019 | X |



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Communal**

Séance du 15 juin 2016

Présents: MM. Marc GAUTHIER, Bourgmestre – Président
Nicolas CHARLIER, Bernadette DUFEY-SIMON et Ludovic COLLARD, Echevins ;
Alphonse PIRSON, Pascale BODY-DUPLICY, ~~Vincent BORREY, Claude WILMET,~~
~~Christiane NOEL, Christian SIMON, et Jean-Pierre VANDINGENEN,~~ membres
Claudine HALKIN-MAWET, directrice générale
Anne LAURENT- GREGOIRE, Présidente du CPAS

Le Conseil communal réuni en séance publique,

Contrat de rivière Lesse : programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en oeuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013)

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu que le protocole d'accord contenant la deuxième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2013- 22.12.2016) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, a été approuvé par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre le 19 décembre 2013 ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du Conseil communal des 23 décembre 2005, 26 février 2007, 23 avril 2009, 3 juin 2010, 28 septembre 2010, 31 janvier 2013, 27 juin 2013.

Décide :

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.
D'inscrire au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse les actions pré définies.

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 401,49 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%).

De confirmer la désignation de M. Ludovic Collard, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et de M. Alphonse Pirson, conseiller communal, comme membre suppléant.

Par le Conseil

la Directrice générale Le Président
(s) C. HALKIN-MAWET (s) M. GAUTHIER

Pour extrait certifié conforme

Par le Collège

la Directrice générale le Bourgmestre

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for the Director General, and the signature on the right is for the Mayor. Both signatures are written over a horizontal line.

**PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE WELLIN**

**DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DE CETTE
COMMUNE, A ETE EXTRAIT CE QUI
SUIT :**

SEANCE DU 29 juin 2016

Présents : Anne BUGHIN-WEINQUIN, Bourgmestre - Présidente,
Guillaume TAVIER, Bruno MEUNIER et Etienne LAMBERT, Echevins ;
Valéry CLARINVAL, Président du CPAS ;
Thierry DENONCIN, Thierry DAMILOT, Edwin GOFFAUX, Benoit
CLOSSON, Jean-Luc MARTIN et Conseillers

Charlotte LEONARD, Directrice générale

Excusé : Bernard ARNOULD, Conseiller

637 Contrat de rivière Lesse – Programme d'actions 22.12.2016- 22.12.2019

Le Conseil communal,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2^{ème} programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées ;

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver ;

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2016 - 22.12.2019) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune ;

Vu les délibérations du conseil communal des 16 février 2006, 13 novembre 2006, 13 février 2007, 10 septembre 2010, du 13 octobre 2010 et du 24 juin 2013 ;

A l'unanimité,

DÉCIDE :

- De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.
- D'inscrire toutes les actions listées en annexe au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse
- De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **1.908,07 euros** par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%))

- De confirmer la désignation d'Etienne Lambert, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et de Guillaume Tavier, échevin, comme membre suppléant;

Ainsi délibéré, en date que dessus

La Directrice générale

Sé) C.LEONARD

La Présidente

sé) A. BUGHIN - WEINQUIN

Pour expédition conforme, le 03 août 2016

La Directrice générale

C. LEONARD

Le Bourgmestre f.f

Guillaume TAVIER

